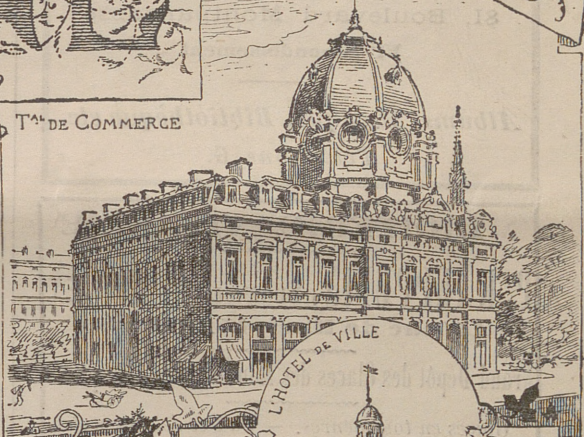
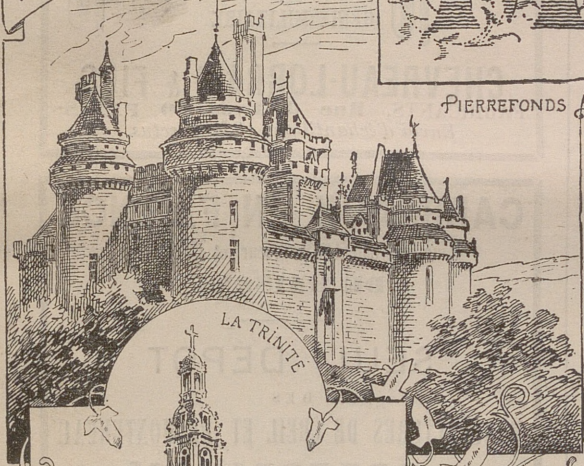


# LA CONSTRUCTION MODERNE

PIERREFONDS

T<sup>re</sup> DE COMMERCE



ART  
THÉORIE APPLIQUÉE  
PRATIQUE

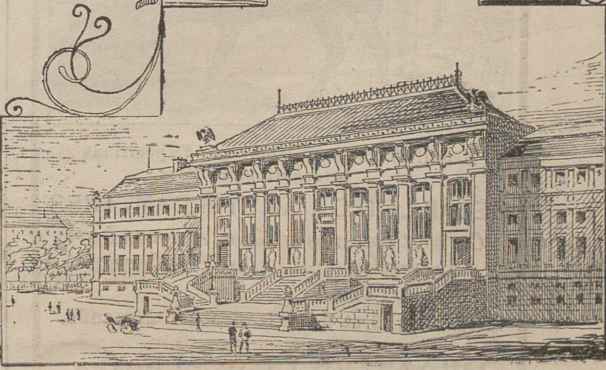
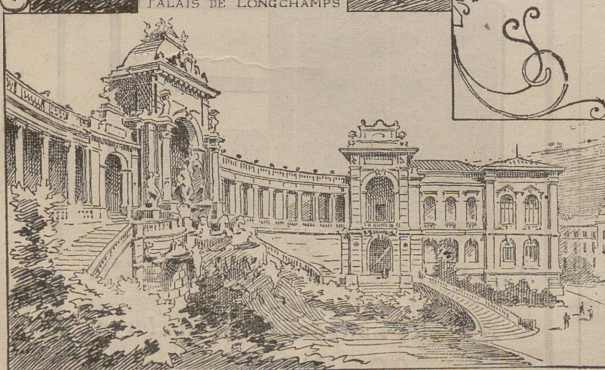
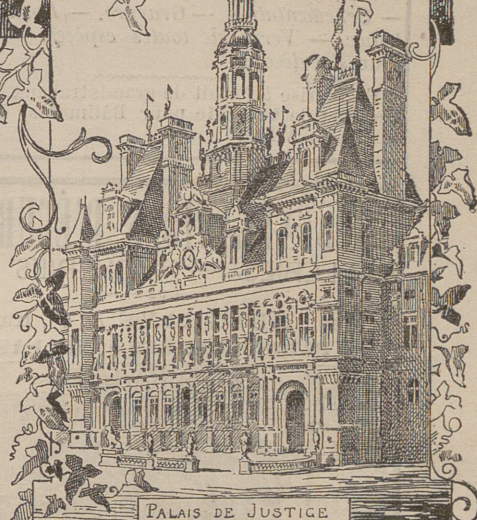
DIRECTEUR : P. PLANAT

## SOMMAIRE

TEXTE. — Causerie : le Dossier des Concours. — Le Congrès de Toulouse. — Casino de la Rhenania. — Le Tir fédéral de Genève. — Consultations juridiques. — Chauffage et ventilation. — Correspondance. — Consultations techniques. — Le vandalisme à Saint-Denis. — Antoine Chenavard. — Comptes rendus des Sociétés savantes. — Nécrologie. — Nouvelles.

DESSINS. — Frontispice : Composition de M. H. Toussaint. — Casino de la Rhenania, 1 plan. — Consultations juridiques, 3 croquis. — Chauffage et ventilation, 2 croquis. — Correspondance, 1 croquis. — Consultations techniques, 2 figures.

PLANCHES HORS TEXTE. — Château à Castelnau-dary, planche 102-103. — Tir fédéral de Genève, 2 planches supplémentaires.



Un numéro tous les Samedis

Prix de ce numéro : 75 centimes.

PARIS : Un an, 30 fr. — Six mois, 16 fr.  
DÉPART. : Un an, 32 fr. — Six mois, 17 fr.  
Union postale : 35 fr.

Rédaction : 94, rue de Rennes, Paris,  
Administration : 47, rue Bonaparte.

Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés reçoivent en prime le Moniteur Général à partir du jour de leur abonnement.

R. 6599

R. 5420



**VENTES. TERRAINS ET IMMEUBLES**

**ADJUDICATION** en l'ét. de M<sup>e</sup> Ragot, not. rue Louis-le-Grand, 11. le 13 octobre 1887, 9 h. du matin. Du droit au bail d'un local dép. d'une maison r. Le Peletier, 6 où s'exploitait le cabinet médical connu sous la désig. « Institut orthopédique de Paris ». M. à p. 500 f. Loy. d'av. à remb. 1250 f. S'ad. à M<sup>e</sup> Robin, liq. adm., r. du 4 sept., 20, et audit M<sup>e</sup> Ragot, not.

**ADJUDICATION** même sur une enchère, chambre des notaires de Paris. Mardi 18 octobre 1887, midi. Maison à Paris, avenue du Maine, 16. Cont. 426 m. Rev. 4.650 fr. M. à pr. 30.000 fr. M<sup>e</sup> Latapie de Gerval, not. à Paris, rue Beuret, 30.

**MAISON** rue Compans, 76, comp. 3 corps de bât. surf. 440 m. rev. brut 3.930 f. loy. à supp. 190 f. M. à p. 30.000 f. A coas. 18.000 f. dont 14.000 f. au Créd. fonc. à 4,85 0/0. à adj. 8 nov. 1887, à midi. S'ad. à M<sup>e</sup> Martin, not. r. de la Chapelle, 32.

**MOSAÏQUES**  
FACCHINA \* maitre mosaïste. breveté 2, bis rue Legendre, PARIS V<sup>n</sup>o précédent

**GRAND ÉTABLISSEMENT DE RELIURE**  
Industrielle et Commerciale  
Deux forces motrices  
**J. GALICHER FILS.**  
81, Boulevard Montparnasse  
VI<sup>e</sup> Arrondissement  
*Albums, Musique, Bibliothèque etc.*  
Téléphone G.

**MIROITERIE. VITRERIE**  
**P. KAEPPELIN, Succ<sup>r</sup> de CH. BUQUET**  
15, rue de Buci, 15. — Paris  
Grand Dépôt des Glaces des Manufactures Françaises  
Glaces en tous genres. — Cadres de tous styles. — Ornementation. — Gravure. — Dorure. — Vitraux. — Verres de toutes espèces. — Verres gravés et décorés.  
Entreprise à forfait de grands travaux de **Miroiterie** et de **Vitrierie** pour Bâtiments, Magasins, Châteaux, Villas.

**INSTALLATIONS D'ÉCURIES**  
SELLERIES. — VACHERIES ETC.  
Maison **MUSGRAVE & Co, limited**  
PARIS, LONDRES et BELFAST  
  
Médailles d'or et d'argent à 1. Expositions internationales  
**MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM, 1883**  
On peut voir nos articles en grandeur d'exécution dans nos salles d'exposition à Paris.  
CATALOGUES et devis franco sur demande.  
**MUSGRAVE ET Co, LIMITED**  
PARIS. — 240, rue de Rivoli. — PARIS

Médailles d'or et d'argent Exp. Universelle 1878  
**CARRELAGES CÉRAMIQUES**  
DE **BOULENGER AÏNÉ, A AUNEUIL**  
Carrelages Mosaïques depuis 4 fr. le m. (Oise)  
EXPÉDITIONS DIRECTES DES USINES PAR CHEMIN DE FER  
Bureau de Renseignements, 49, r. Chabrol, — Paris.

**GUÉRET FRÈRES** (Guéret jeune suc<sup>r</sup>)  
**SCULPTEUR FAB<sup>r</sup> DE MEUBLES**  
Sièges et Tapisserie  
MENUISERIE ET DÉCORATION ARTISTIQUE  
216, RUE LAFAYETTE, 216

**FABRIQUES DE TIMBRES EN CAOUTCHOUC**  
GRAVURES EN TOUS GENRES, IMPRESSIONS

**A. SANGLIER**  
MÉDAILLES D'ARGENT  
3, Rue de la Bourse, Paris  
Envoi franco du catalogue.

**A. GOELZER**  
182, rue Lafayette, 182  
PARIS

**BRONZES ET APPAREILS**  
D'ÉCLAIRAGE  
GAZ. BOUGIES. ÉLECTRICITÉ  
PLOMBERIE ET CANALISATION  
POUR LE GAZ ET LES EAUX  
INSTALLATION  
DE SALLES DE BAINS  
ET D'HYDROTHERAPIE  
**LAVABOS**

**CLARK ET Co**  
Inventeurs des Fermetures en tôle d'acier ondulé roulant d'eux-mêmes  
**CLARK BUNNETT ET Co, LIMITED, S<sup>ucc<sup>rs</sup></sup>**  
Médaille d'Argent  
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE. PARIS 1878  
Récompenses aux Expositions de  
Vienne 1867  
Londres 1862  
Moscou 1872  
Dublin 1872  
Oporto 1865  
Philadelphie 1876  
Melbourne 1881  
Amsterdam 1883  
  
Fournisseurs de l'Etat, de la Ville de Paris de la Cie des Chemins de fer de l'Est, etc., etc.  
MAISON ÉTABLIE A PARIS EN 1860  
BUREAUX ET ATELIERS  
**Impasse Boileau, Auteuil, Paris.**  
Ascenseurs Hydrauliques et autres

**OFFICE DE BREVETS FONDE EN 1874**  
B. Martin. — 104, rue Saint-Maur. — Paris.

**AUTOGRAPHIE-LITHOGRAPHIE**  
IMPRIMERIE  
**V. CLÉMENT**  
35, rue Saint-Marc, 35  
PARIS  
SPÉCIALITÉ  
pour PLANS, DEVIS, CAHIERS des CHARGES, &

**CROCHETS AUTOMATIQUES**  
pour fixer LES ARDOISES sur les COUVERTURES  
Système breveté, s. g. d. g.  
MÉDAILLÉ DANS toutes les Expositions : OR, VERMEIL, ARGENT, BRONZE, ADOPTÉ par le GÉNIE CIVIL et le GÉNIE MILITAIRE  
  
**CHEVREAU-LORRAIN & FILS**  
FABRICANTS, Rue de Lyon, 10, PARIS.  
Envoi d'échantillons et prospectus.

**CARREAUX EN FAÏENCE**  
Pour revêtements d'intérieur et d'extérieur  
DE MAISONS  
SEUL DÉPOT  
DES  
MANUFACTURES DE CREIL ET DE MONTEBEAU  
**LORDEREAU A<sup>E</sup>**  
Rue Paradis, N<sup>o</sup> 56, à Paris.

**MAROQUINERIE CHAMOIN**  
FABRIQUE FRANÇAISE  
76, Rue de Richelieu, 76  
PARIS  
Serviettes de Ville, pour Architectes Géomètres, Agents-Voyers et pour Officiers ministériels, Avocats, Négociants, etc.  
Portefeuilles de poches  
Porte-monnaie. — Porte-cigares  
FOURNITURES DE BUREAUX  
  
Tablette d'artiste, prix : 12 fr.  
Articles nouveaux. — Papeterie  
COMMISSION  
Ateliers pour les pièces de commande



Composition de M. Toussaint.

## LE DOSSIER DES CONCOURS

LES DÉSAGRÉMENTS D'UN LAURÉAT

**B**

IENT souvent nous avons dû citer ici les méfaits des concours : Programmes incohérents, mal rédigés, inexacts ; cotes de fondation, nivellements erronés ; devis hors de proportion avec l'ouvrage, nous les avons vus tous défilier à la suite. Puis nous avons passé en revue les jurys incompetents, les programmes non observés, les clauses violées ; l'exécution des travaux promise et contestée, ajournée, remise, finalement renvoyée sans façon à des temps plus prospères, etc.

C'est le pain quotidien, depuis que s'est propagée, au delà de toute limite raisonnable, la fureur des concours ; presque à coup sûr, nous pouvons affirmer à l'avance que tout nouveau concours est destiné à soulever de nouvelles et trop justes réclamations.

Mais enfin tous les mauvais pas sont franchis ; l'heureux lauréat est mis en possession des fruits de sa victoire ; les fonds, que la municipalité espérait réunir un jour ou l'autre, sont prêts ; les travaux vont s'engager, l'édifice va s'élever. Heureux lauréat !

Eh bien, non ; son tour de malheur est venu, c'est pour lui maintenant que les déboires vont commencer.

En voulez-vous un exemple entre cent ; voulez-vous, pour préciser les faits, que nous parcourrions la triste Odyssée, que nous énumérions les tempêtes, les récifs, les naufrages à travers lesquels est ballotté le lauréat d'un concours resté célèbre ? Nous y trouverons ce qu'on appelle un utile enseignement pour les hardis navigateurs qui s'embarquent, le cœur léger, avec une naïve confiance, dans de nouveaux concours.

\*  
\* \*

La ville de Montpellier, vers 1881, projetait de réédifier son théâtre, monument qui devait faire honneur à la cité. Dans ce but, assurément louable, les habitants s'imposaient de lourds sacrifices, réunissaient une somme considérable ; ils voulaient que l'édifice fût digne d'une ville qui prétend, à juste titre, être un

1887. — 52

asile des lettres, des sciences et des arts. Un concours fut ouvert, faisant appel à tous les artistes.

M. Cassien Bernard, qui est un artiste très estimé de ses confrères, un travailleur des plus consciencieux, dont l'honorabilité est inattaquable, fut choisi à l'unanimité des juges. Beau succès !

Des conventions nettes furent établies, sauvegardant les droits et les intérêts de chacun, réservant comme il convient l'autorité de l'architecte, seul directeur de l'œuvre : sa surveillance continue étant reconnue indispensable, il devait être présent sur les lieux chaque fois qu'il y aurait utilité reconnue ; en temps ordinaire, il était autorisé à se faire suppléer par son inspecteur, suivant l'usage. Le lauréat, désireux surtout de voir s'élever sous ses yeux l'œuvre marquante de sa vie, se montrait accommodant sur les questions d'honoraires qu'il réduisait à 4 %, frais d'agence à sa charge. Les modifications demandées par la ville, de son côté, étaient acceptées. Les devis étaient revus et approuvés par la Commission des bâtiments civils.

Pendant cette aurore d'un beau jour, tout marcha donc à souhait ; l'architecte et la municipalité, en bon accord, n'avaient qu'à se féliciter de leurs excellents rapports.

Mais surviennent les élections. L'ancien conseil disparaît, balayé par une saute de vent du capricieux suffrage universel ; les politiciens ont fait leur œuvre, les rivalités locales sont entrées en jeu. Voici le nouveau conseil installé.

Qu'est-ce que la politique peut bien avoir à faire avec l'érection du théâtre de Montpellier ? Comment l'architecte, bien étranger à toutes ces compétitions, qui réside au loin, et qui n'a de sa vie pris part aux luttes électorales, comment et pourquoi va-t-il en subir le contre-coup ? C'est ce que nous allons voir.

\*  
\* \*

Supposons, par exemple, — c'est une hypothèse, — qu'il existe sur les lieux des concurrents, habiles à concilier l'art et la politique, qui se disent : Voilà un lauréat, qui nous débarque par le coche, uniquement soutenu par la décision d'un jury quelconque :

tout cela ne pèse pas bien lourd. Moi, j'ai ici les électeurs influents, je m'appuie sur le suffrage universel, j'ai su me faire nommer conseiller municipal. Je dispose à mon gré des voix de la localité. Ne suis-je pas un homme autrement considérable et qu'il faut considérer? Qu'en dites-vous, Monsieur le maire nouvellement élu? — Et si quelqu'un doit élever le théâtre de Montpellier, sera-ce donc cet habitant des régions inconnues? Non, ce doit être le conseiller dont s'enorgueillit notre heureuse Cité! C'est donc nous qui exécuterons le projet du lauréat, puisqu'il est reconnu bon et que nous serions fort embarrassés pour lui substituer un équivalent; mais ce lauréat devra se contenter de nous avoir fourni l'occasion d'attacher notre nom, et notre nom seul, à une œuvre essentiellement montpelliéraine!

Si cette supposition est quelque peu vraisemblable, que va-t-il se passer? — Une campagne, sourde d'abord, déguisée, qui peu à peu s'enhardira, va commencer pour s'emparer des abords de la position.

Une Commission des travaux publics sera nommée pour surveiller la direction des travaux; composée de gens bien en main, qu'on mènera à son gré; d'honnêtes fournisseurs du pays, dont on dispose, dont la compétence ne sera pas trop à redouter. Ils exigeront peut-être de temps en temps, pour les travaux de la Ville, l'emploi des « chaux de la Valette », quand les fours de la Valette ont cessé d'exister depuis quinze ans; mais si quelque naïveté de ce genre leur échappe, ils n'en seront ensuite que plus malléables et plus déferents.

Les commissaires sont nommés. Avec eux, on commence à saper l'autorité de l'architecte actuel; on prouvera aux habitants de Montpellier que le lauréat de leur choix est un homme ignorant, imprudent, inexpérimenté. Vous allez voir que cela est facile. — La commission des travaux et les agents de la Ville qui dépendent d'elle déclareront d'abord que les devis, jadis revus, vérifiés, approuvés, sont absolument incohérents. On vient de faire cette découverte. — Le lauréat, plein de bonne foi, revise, refait ses calculs, recommence un travail considérable, pour revenir exactement au point de départ. — On affirmera qu'il s'est simplement trompé, et lourdement, une fois de plus. De rue en rue, de maison en maison, par l'organe des journaux officieux, le bruit court, se répand en grossissant: La ville est ruinée! Les crédits sont dépassés; le déficit est de 500,000 francs; il s'accroît chaque matin. Un beau jour, il est à 860,000! — Pour arrondir les chiffres, la presse locale ne le céderait plus à moins d'un million.

On juge de l'émoi. Les écrits volent; la région tout entière est dans l'alarme; des villages se tiennent prêts à sonner le tocsin. Le conseil se réunit, tient séances sur séances; pour un peu, il nommerait un Comité de salut public. Sur dépêche, l'architecte arrive de la capitale, est mis sur la sellette: Le *Phare* a demandé sa tête; la *Tribune* se contente d'une destitution, mais l'*Écho* exige au moins une peine infamante.

Le malheureux accusé, convoqué pour présenter sa défense, vent s'expliquer; le public choisi dont on a garni la tribune à l'avance fait tapage là haut, interrompt, s'emporte et va faire irruption. Peu s'en faut qu'on ne revoie les plus beaux jours de la Convention. Alors la séance est levée; le lauréat s'échappe, heureux de conserver sa tête sur ses épaules, sans avoir été admis à l'honneur de prendre un seul instant la parole pour sa justification. Le tour est joué.

Mais enfin, demanderez-vous, avait-il, oui ou non, dépassé ses crédits? — Pas le moins du monde. Plusieurs augmentations, par suite de modifications reconnues, acceptées, sont compensées par les rabais mis à la disposition des travaux, après approbation du conseil, et par des réductions; en fin de compte, le total sera plutôt au-dessous qu'au-dessus des prévisions. Deux chiffres seulement suffiront à éclairer les gens du métier: Sur un devis de 2,350,000 francs, une somme de 981,000 francs a été dépensée jusqu'à ce jour, et le monument est couvert, la plâtrerie est achevée, les façades sont terminées.

Tel est le fait. Peu à peu, la vérité a bien fini par se faire jour dans le public, et il n'a plus été possible de la contester; le coup n'en était pas moins porté, la défiance était née, et la première position était conquise.

\*  
\* \* \*

L'architecte put s'imaginer, quand les chiffres furent bien vérifiés, qu'il allait respirer un moment; il connaissait mal la ténacité de ses adversaires. La campagne continue sur de nouvelles bases d'opération.

J'abrège dorénavant, car les événements vont se précipiter.

Un nouveau bruit court, arrive au conseil qui en est aussitôt saisi: les études, dit-on, les plans sont incomplets, insuffisants pour l'exécution! On vient de s'en apercevoir tout à l'heure. — Rien de tout cela n'est vrai; n'importe, l'architecte s'exécute encore. Cent feuilles grand-aigle sont envoyées de Paris. — Vous croyez l'incident clos? Pas du tout; la Commission prononce que les escaliers ne peuvent être exécutés sur des indications aussi incomplètes. Lettres, dépêches, sommations sont expédiées de part et d'autre; l'architecte ordonne à l'agence de faire marcher les travaux, le maire interdit l'entrée des chantiers. Les entrepreneurs, forts des clauses du traité, réclament; l'architecte insiste fortement sur les graves inconvénients, les dangers mêmes d'une brusque interruption des travaux.

Rien n'y fait. Tout est arrêté; deux années durant, le chantier reste désert. — L'incapacité de l'architecte sante maintenant à tous les yeux, n'est-ce pas? et la ville entière commence à voir clairement à quels périls elle vient d'échapper. On sollicite sa reconnaissance en faveur de ceux qui ont si courageusement mené la campagne d'où dépendait le salut; discrètement on indique à qui doit aller cette reconnaissance. Encore quelques insinuations habilement ménagées, et les naïfs montpelliérains sont définitivement fixés: Le sauveur, l'homme qui a mené cette campagne libératrice, voilà le successeur hautement désigné par la voix publique, réclamé désormais par les électeurs influents!

L'architecte tient bon cependant. — Un dernier coup pour le faire descendre de son socle: le maire, incapable de résister aux injonctions des hommes qui commandent sous son nom, le maire adresse à l'architecte sommation d'avoir à fixer sa résidence dans la ville. — Mais notre traité s'oppose formellement à cette prétention, répond l'autre. — N'importe, résidez, je l'exige.

Le lauréat accourt, pénètre dans le cabinet du maire. Imprudent! Là éclate la pièce chargée et préparée pour sa venue: sur le bureau se trouve, préparé à l'avance, un acte notarié: Signez, lui dit-on. — Par cet acte, il va accepter sa déchéance, abandonner ses droits, conservant d'ailleurs toute responsabilité.

Tout est donc bien concerté, et le dénouement semble proche. Malheureusement, la pièce fait long feu cette fois encore. L'architecte résiste, refuse toute signature, et repart indigné. — Tout est à recommencer.

\*  
\* \*

Tout recommence. Repoussés sur tous ces points, les adversaires ont pris une nouvelle attitude.

A partir de ce jour, le silence se fait, complet. L'architecte ne reçoit plus aucune nouvelle, pas un avis, pas un renseignement. Toute communication lui est dorénavant interdite. Que se passe-t-il ? Tout travail est-il abandonné ?

Non ; le maire et ses conseillers influents ont simplement pris la place de l'architecte récalcitrant : puisque la montagne ne voulait décidément pas venir à eux, ils sont allés à la montagne. Le Conseil donne maintenant des ordres sur le chantier, et l'inspecteur, qui a eu le tort de céder aux influences et aux menaces, lui obéit ; le maire dirige les entrepreneurs, les fournisseurs ; les commandes antérieures de l'architecte sont modifiées, dénaturées, et l'architecte est rigoureusement tenu dans l'ignorance de ce qui se passe. Ses adversaires ont enfin touché au but qu'ils visaient. Sans autre forme de procès, l'architecte est éliminé, et c'est le conseil qui est maintenant maître de l'œuvre !

Le silence n'est cependant pas si bien gardé que le lauréat n'apprenne un beau matin ce qui se passe. Injonctions formelles, mises en demeure, sommation. Le papier timbré voltige à nouveau de tous côtés. Les entrepreneurs, forcés d'obéir à des ordres contradictoires, ne savent où donner de la tête, avancent, reculent, construisent, démolissent, reconnaissent leurs torts, signent des déclarations, endossent les responsabilités. Ah ! les intérêts de la ville de Montpellier se trouvent désormais bien sauvegardés par ses édiles !

Le serrurier propose 48 fermes, l'architecte les réduit à 24 ; le maire en autorise 48 ; on les pose, l'architecte les fait enlever, le maire les fait rétablir.

Les entrepreneurs de maçonnerie, stimulés par la Commission des travaux, engagent des travaux reconnus défectueux, suppriment les joints horizontaux, reculent les piles de la scène ; sur les sommations de l'architecte, ils reconnaissent les défectuosités, avouent leur responsabilité, démolissent ; puis ils recommencent sur nouveaux frais, rétablissent les piles, refont les joints, etc., etc.

Que faire ? A Paris, les ministres blâment, reconnaissent les graves inconvénients d'un pareil désarroi, d'empiètements aussi ridicules de la part d'une municipalité incompétente et sans droit ; ils gémissent et répondent : Nous n'y pouvons rien, les municipalités sont omnipotentes.

Au moins est-ce tout ? — Pas encore. Il y a chaque jour de nouveaux électeurs qu'il faut ménager, fût-ce au détriment des intérêts de la ville ; des fournisseurs auxquels il faut bien quelques os à ronger. Des adjudications sont engagées sur cahier des charges préparé par le seul maire ; seulement, le maire appose au bas le nom de l'architecte que l'on n'avise même pas. Celui-ci envoie de nouveau du papier timbré ; on n'en a cure, les adjudications deviennent en fait des marchés de gré à gré avec des maisons du pays, sans qu'il soit établi qu'elles offrent les garanties indispensables ; les règles les plus absolues de bonne administration sont impunément violées ; les protestations sont vaines.

Cette fois enfin, écœuré, renonçant à une lutte incessante qui a duré pendant plusieurs années inutilement, calomnié, poursuivi d'invectives, l'architecte abandonne une partie qu'il ne peut plus soutenir contre toutes les influences coalisées. Impuissant à défendre plus longtemps les intérêts qui lui avaient été régulièrement confiés, il donne procuration notariée à l'inspecteur établi dans la localité, sur l'engagement formel de se conformer en tous points au projet approuvé dès l'origine.

\*  
\* \*

Le bon billet qu'il a là ! A partir de ce moment le gâchis est complet. Exemple : Récemment une adjudication a lieu pour la machinerie théâtrale ; l'abus a été si manifestement criant que les journaux de la localité ont dû se révolter à la fin : L'adjudicataire des pièces de machinerie était désigné à l'avance, sous prétexte qu'il est dès à présent choisi par le conseil pour devenir machiniste plus tard. Fournisseur aujourd'hui, il devra demain, comme machiniste, signaler les défectuosités du matériel fourni par lui-même, et il ne devra accepter sa propre fourniture qu'après un an de fonctionnement. Dans le jury d'aujourd'hui figurent les décorateurs que va juger demain ce même machiniste, désigné pour faire partie du jury qui choisira les décorations.

La Casse et le Séné circulent désormais en toute liberté. Qu'est-ce que c'est qu'une pareille pétaudière ?

Il faut que les habitants de Montpellier le sachent bien : Quelles que soient les sympathies générales pour une ville qu'on s'était habitué à considérer comme intelligente et éclairée, ils se sont laissé couvrir de ridicule et de scandale, qu'a versés sur eux à pleines mains le conseil de leur choix ; et ils endossent bénévolement la responsabilité d'actes blâmables, d'injustices flagrantes qui conduisent tout droit au gaspillage le plus inquiétant. Il est temps pour eux de se demander sérieusement s'ils doivent se laisser ridiculiser plus longtemps et conserver leurs mandats à des élus qui compromettent à ce point les intérêts, les finances et la renommée d'une ville qu'ils sont chargés de représenter.

\*  
\* \*

Revenons maintenant à ce qui nous concerne. Se plaindre est bien, lutter est mieux. Comme je disais il y a quelquetemps : Aux architectes de savoir s'il leur convient d'être plus longtemps partout victimes et dupes.

Cela ne peut durer. Les démarches discrètes, les appels aux bons sentiments des municipalités, les offres de renseignements propres à les éclairer, tels que les a pratiqués, avec tant de bonne volonté, la Société centrale des architectes jusqu'à ce jour, tout cela a fait son temps et ne suffit plus. Ces tentatives loyales sont trop mal récompensées, le mal est trop grave aujourd'hui. Les architectes doivent engager résolument le combat contre les omnipotentes municipalités, et pour cela il leur faut une organisation autrement puissante et active que celle dont ils disposent en ce moment.

Le besoin est pressant, il est partout vivement senti ; la meilleure preuve en est cette tendance, aujourd'hui générale, au groupement, à l'agglomération. Les sociétés, régionales aujourd'hui, demanderont demain leur rattachement à la Société centrale, par exemple, pour former une véritable fédération, qui se présentera alors singulièrement respectable par le nombre et l'étendue. Voilà ce qui est devenu urgent, et tout le monde le sent bien.

Plus d'esprit local, séparatiste ; plus de rivalités mesquines. Il

faut que les sociétés, en se multipliant, se groupent, s'unissent par des liens étroits, acceptent une complète solidarité. Telle est la première tâche à accomplir. Il y a, nous le savons, dans cette tentative qui s'ébauche de tous côtés, parfois des défaillances personnelles blâmables; le progrès qui vient de commencer ne s'en accomplit pas moins; avec un peu de bonne volonté, l'élan donné, ira jusqu'au bout.

Cette première étape franchie, il sera temps de voir quel rôle, bien plus actif que par le passé, devra prendre cette puissante association, avec des ressources nouvelles aussi considérables. On montrera alors ce que peut, pour la défense de ses intérêts si longtemps lésés impunément, une corporation aussi nombreuse que celle des architectes.

P. PLANAT.

#### IV<sup>e</sup> CONGRÈS PROVINCIAL DES ARCHITECTES

(Voyez page 604.)

Toulouse, 21 septembre 1887.

La matinée est consacrée à une nouvelle promenade dans les rues de Toulouse pour en visiter les monuments.

On commence par le *musée*. Une petite cour ravissante en précède les galeries. Cette cour, appelée ici le petit cloître, est de style renaissance; une fontaine en décore le milieu. Peut-on rêver un coin plus délicieux et plus calme? Je néglige les galeries de peinture, j'ai hâte de pénétrer dans le grand cloître, auquel on parvient du petit par une porte élégante de la Renaissance.

Oh! alors — c'est de l'extase. Cette longue suite de colonnes jumelles et d'ogives triflées avec, au milieu, ces beaux arbres, produit un effet saisissant. Quand donc nous refera-t-on des cloîtres? — Comme il est pénible de passer ensuite dans les nouvelles constructions, du reste, encore inachevées. Passons vite, bien vite et courons à l'hôtel *Lasbordes* construit — toujours — par Bachelier; quand je vous disais qu'il n'y avait ici que du Bachelier. — La cour de l'hôtel est ornée d'admirables sculptures: le couronnement de chaque croisée est soutenu par de belles cariatides, et un joli portique borde l'un des côtés de la cour.

Voulez-vous encore du Bachelier? Entrez avec nous dans la cour de l'hôtel *Felzins*, derrière l'hôtel *Lasbordes*, et examinez la tour qui contient l'escalier. — Que de charmants détails!

Pour vous changer de toutes ces finesses, vous plairait-il d'aller voir la *maison de pierre*?

Mais les estomacs réclament. Le déjeuner nous attend au Grand-Rond, — et chacun de s'y diriger au travers de l'exposition à laquelle on ne peut plus jeter qu'un regard un peu fatigué.

A trois heures de l'après-midi il y a séance sous la présidence de M. Ch. Lucas. — La parole est à M. Achille Hermant sur la question de la *responsabilité de l'architecte*. C'est une question que M. Hermant a particulièrement étudiée, qu'il a déjà exposée avec une étonnante clarté devant le Congrès de Nice de 1884, et nous avons été tout à fait séduits aujourd'hui par sa brillante discussion. Nous ne pourrons pas l'y suivre, bien entendu.

En résumé, M. Hermant établit que quand le législateur de 1804 a fait le Code civil, il n'a eu en vue dans l'article 1792 que l'architecte-entrepreneur et non point l'architecte-artiste tel

qu'il existe aujourd'hui. L'architecte n'est pas un locateur, et sa situation ne peut être réglée par les articles relatifs au contrat de louage; l'architecte est un mandataire et sa situation doit être réglée par les articles relatifs au contrat de mandat. La distinction est très importante. Si l'architecte était un locateur, son édifice ayant péri en tout ou en partie, ce serait à lui de prouver qu'il est innocent de cette ruine. Au contraire, s'il est un mandataire, c'est au propriétaire qui l'attaque de prouver l'existence d'une faute de sa part. Or, dans beaucoup de procès, le gain dépend uniquement du côté où la preuve doit être faite.

De plus, l'architecte étant reconnu comme mandataire, la solidarité n'existe plus entre lui et l'entrepreneur, et la réparation du préjudice étant faite par l'entrepreneur, il ne peut plus être recherché. — Tout cela, M. Hermant l'établit avec une logique et une précision qui nous ont tous émerveillés.

Après quelques instants de repos, — et comme conclusion à sa première conférence, — M. Hermant va nous parler de la *Caisse de défense mutuelle*. Il a remarqué que plus on s'élevait dans la juridiction, plus on avait de chance d'obtenir des arrêts favorables.

Chaque fois donc qu'un tribunal voudra nous appliquer les articles du contrat de louage, épuisons, avant de nous incliner, tous les degrés de juridiction. Mais épuiser tous ces degrés, il y a là une grosse dépense que tout le monde n'est pas assez riche pour supporter. Or on s'est dit que ce qu'un seul ne peut pas faire, une association le ferait. Et c'est ainsi qu'a été fondée la Caisse de défense mutuelle. Dès qu'une affaire soulève un point de doctrine d'un intérêt général, la caisse vient en aide à l'architecte incriminé, elle prend à sa charge les frais judiciaires qui sont à faire et soutient le procès devant tous les degrés de juridiction.

Pour moi, simple profane en ces questions, cette caisse me semble excellente. Qu'en pensez-vous, cher directeur? — Terminons, en remerciant M. Hermant de nous en avoir montré si brillamment les avantages. — Et maintenant à demain.

Toulouse, 22 septembre 1887.

Les voyageurs pour Carcassonne, en voiture!

Ah! ces diables d'architectes, toujours *en charrette*. Ils finissent pourtant par se grouper. On se case comme on peut dans différents compartiments. Il est 6 h. 50 du matin. Le train siffle et nous sommes à Carcassonne à 9 h. 38. Le coup de l'étrier nous y est offert au buffet par nos confrères de Carcassonne; histoire de se donner du ton pour l'escalade de la cité. Et l'on s'y dirige sous la conduite de M. Desmarets, architecte du département, de M. Saulnier, inspecteur diocésain. On traverse la Ville-Basse jusqu'à la place aux Herbes où s'offre à nous une fontaine en marbre du XVIII<sup>e</sup> siècle. On continue par la rue Barbès, le square Gambetta et on fait halte sur le Pont-Neuf pour jouir de la vue générale de la cité, dont les enceintes et les tours se détachent au milieu d'un paysage des plus pittoresques. On rejoint enfin la Barbacane. C'est le moment de préparer ses jambes. A l'assaut! Semblables à d'anciens preux, nous gravissons la côte, et nous pénétrons, par la porte de l'Aude, dans la cité dont nous devons la restauration à Viollet-le-Duc. Déjà les critiques s'exercent. Les Viollet-le-Ducistes ripostent à coup de documents et d'anciennes pierres restées là pour témoigner de la véracité du restaurateur contre les doutes des anti-Viollet-le-Ducistes. Les deux camps se font pourtant des concessions, et plutôt que d'être obligés

de se retrancher dans les tours pour y continuer le combat, ils préfèrent poursuivre la visite en devisant tranquillement.

Ils suivent alors les remparts du couchant et du sud, et visitent successivement les tours *de Justice*, *Visigothe*, *de l'Inquisition*. Dans cette dernière, la vue du cachot et du pilier central garnis de chaînes met tout le monde d'accord. Voici maintenant la tour de *l'Évêché*, à cheval sur les deux enceintes, et dans l'intérieur, l'atelier où travaillait Viollet-le-Duc. Voici encore les tours de *Cahusac*, de *Mipadre*, de *Saint-Nazaire*, et nous descendons du chemin de ronde sur l'emplacement du cloître devant l'église de la cité, l'église de Saint-Nazaire, ancienne cathédrale, reconstruite vers 1100, achevée au XIV<sup>e</sup> siècle par l'évêque Pierre de Roquefort.

L'éloignement des tours ranime les discussions : éloges et critiques se croisent devant la restauration de la belle porte romane par laquelle nous pénétrons dans l'église. Là, toute discussion cesse pour laisser libre cours à l'admiration. Malheureusement l'admiration creuse les estomacs, il va être midi. Il nous faut rejoindre la *Tour narbonnaise* dans laquelle nous devons déjeuner. O la belle table ! et quels sourires de satisfaction elle s'attire ! *Le Cassoulet*, le héros de la fête, est déclaré incomparable, et si j'écrivais dans un journal de cuisine, je ne résisterais pas au plaisir de vous en fournir la recette. Mais... poursuivons. Le champagne appelle les toasts. Puis c'est le photographe qui nous saisit au sortir de la table, et — chose inouïe — chacun, devant l'objectif, se comporte gaillardement.

Après être montés dans la partie supérieure de la tour de Narbonne, nous allons voir la *Tour du Trésor*, et nous revenons sur nos pas pour sortir par la porte de Narbonne, sous laquelle nous constatons les nombreux systèmes de défense : chaînes extérieures, machicoulis et meurtrières, herses, pont-levis, chemins de ronde, fossés, que sais-je encore ? Ça n'en finit plus.

Nous voici donc sur la route de Narbonne, redescendant vers la ville. C'est pour ainsi dire à reculons que s'opère cette descente, tant on se retourne de fois pour contempler à nouveau la vue d'ensemble de la cité.

En passant devant l'école normale des filles, M. Desmarets, qui l'a construite, acquiesce fort obligeamment à notre désir de la visiter. La distribution en est réellement bien comprise.

Nous revoici sur la route de Narbonne. — Nous retraversons bientôt le Pont-Neuf, le square et gagnons les boulevards. Nous saluons la porte des Jacobins (XVII<sup>e</sup> siècle) et la statue de Barbès par Falguière. Que diriez-vous d'une petite station ? — Garçon, des bocks ! — Oh ! ne vous scandalisez pas. Le temps seulement de les avaler et nous repartons aussitôt pour visiter la cathédrale *Saint-Michel* restaurée par Viollet-le-Duc. Comme presque toutes les églises de la contrée, elle se compose d'une seule nef.

Le mur occidental est percé, dit-on, d'une fort belle rose, mais l'orgue, dressé devant, nous en masque entièrement la vue.

L'église *Saint-Vincent* que nous visitons ensuite est plus large que *Saint-Michel* et sa voûte gothique (lisez le guide Joanne) est une des plus hardies qui existent (21 mètres dans œuvre).

Mais savez-vous qu'il est bientôt 6 heures, — et le train qui doit nous ramener à Toulouse part de Carcassonne à 6 heures 2 minutes. — Le temps passe vite entre architectes. Oh ! la joyeuse vie que l'on mène dans l'architecture, dans l'architecture...

Et pour terminer le compte rendu de cette mémorable excursion, remercions MM. Desmarets et Saulnier qui l'ont si heureusement organisée et si habilement dirigée.

(A suivre.)

G. G.

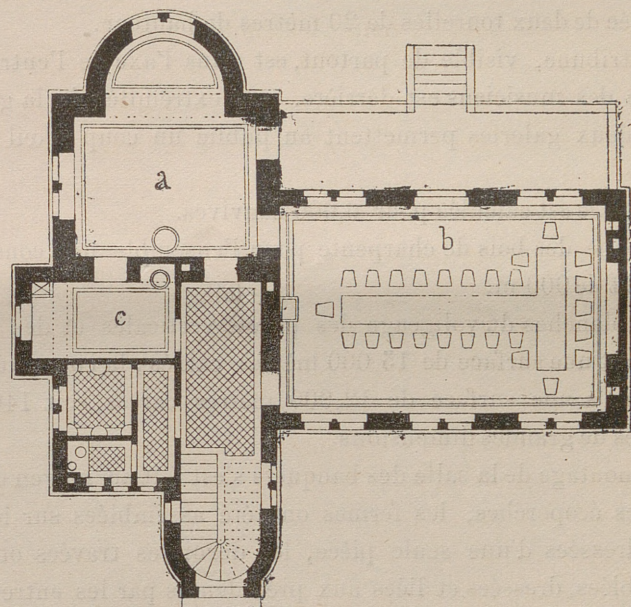
## CASINO DE LA RHENANIA

(Voyez page 606.)

Un escalier en tourelle conduit au premier étage. Ce dernier contient, au-dessus du vestibule, la salle du comité du corps, la niche est occupée par un véritable trône surmonté d'un dais à arcades, c'est là que dans les occasions ultra-solennelles, le président, entouré de ses preux, rend ses édits.

Le reste de l'étage contient trois chambres à coucher pour les frères attardés ou condamnés à un séjour prolongé en dehors des fatigues de la ville.

J'ai été surpris de ne voir nulle part, je ne dirai pas une bibliothèque ou une salle de lecture ou de travail, — oh ! non, ce n'est pas cela que je cherchais, — mais une salle d'escrime.



J'appris que les exercices d'armes quotidiens et obligatoires, de par le règlement du corps, ainsi que les duels, avaient lieu en ville. Je ne sais si cette version est absolument conforme à la vérité ; en tout cas, je suppose qu'une chambre quelconque peut servir aux combats singuliers, toujours fort en honneur chez ces messieurs, et que, par égard pour les visites de la police, on avait évité de donner à aucune pièce le caractère spécial d'un champ clos.

Je pris congé de mes hôtes, satisfait de leur accueil fort courtois et emportant, au lieu de plans de l'université, un croquis de leur maison des champs.

L. S.

## LE TIR FÉDÉRAL DE GENÈVE

(Voyez page 544.)

Voici d'abord les devis et détails de construction de la cantine construite par M. Darier.

Surface du terrain couvert par la cantine, la cuisine et ses dépendances	9,000 m. carrés.
Cuisine surface	1,000 »
Salle des banquets, surface	6,000 »

La cuisine et la salle des banquets sont construits selon le système de charpente du colonel Emy, qui fut professeur à Saint-Cyr. La première construction de ce genre a été faite en 1825 à Marac. Cette charpente, composée de cintres en planches de plat boulonnées ensemble, est très peu en usage en Europe; par contre, les Américains l'emploient fréquemment; elle a l'avantage de laisser de grands espaces libres de tous bois, elle est gracieuse et d'un bel aspect, et, quoique d'apparence très légère, elle est de toute solidité.

La cantine se compose d'une nef de 30 mètres de largeur sur 100 mètres de longueur et de deux bas-côtés de 15 mètres de largeur chacun. Elle est formée de 18 travées; la faite est à 22<sup>m</sup>50 de hauteur, laissant sous les cintres un vide de 19 mètres; les côtés ont 14 mètres sous les cintres.

L'entrée forme transept, elle a 14 mètres de largeur, la partie principale a 10 mètres de largeur sur 15 de hauteur, elle est flanquée de deux tourelles de 20 mètres de hauteur.

La tribune, visible de partout, est dans l'axe de l'entrée, la galerie des musiciens est derrière, aux extrémités de la grande nef: deux galeries permettent au public un coup d'œil d'ensemble.

La place est calculée pour 6,000 convives.

Le cube des bois de charpente pour l'ensemble des constructions est de 900 m.

Les planches du voligeage des parois verticales et des planchers ont une surface de 15,000 mètres carrés; la couverture en ardoises a une surface de 12,900 mètres carrés, soit 140,000 ardoises de grandes dimensions.

Le montage de la salle des banquets s'est fait au moyen de six grandes écopèrches, les fermes ont été assemblées sur le sol, puis dressées d'une seule pièce, les dernières travées ont été assemblées, dressées et liées aux précédentes par les entretoises dans la journée. Le levage de la ferme de la grande nef se faisait en 20 minutes.

Toute la cantine a été dressée et assemblée dans l'espace d'un mois, soit du 19 avril au 18 mai, malgré les jours de chômage.

La liste suivante est le résumé des dépenses générales:

A. — Constructions proprement dites.

Chap. I.	Emplacement de Fête.	110,000	} 199,000
» II.	Emplacement du Tir.	60,000	
» III.	Paraballes et clôtures.	29,000	

B. — Divers.

Chap. IV.	Terrassements.	14,000	} 75,400
» V.	Indemnités.	19,400	
» VI.	Décoration.	5,000	
» VII.	Éclairage.	6,000	
» VIII.	Eau.	8,700	
» IX.	Sonnerie électrique.	9,200	
» X.	Divers.	13,100	
TOTAL DES DÉPENSES.		Fr. 274,400	

RECETTES

a) PLOMB.	4,000
b) BOIS COLOMBIER.	2,000
c) BOIS DES PARABALLES.	2,000
d) BOIS DE LA DÉCORATION.	500
e) DIVERS.	500

TOTAL DES RECETTES. . . . . Fr. 9.000

Pour terminer, il nous reste à remercier de la gracieuseté avec laquelle ils nous ont communiqué ces documents, MM. les architectes de la commission des constructions, et en particulier MM. Juvet, Darier et Gampert, dont nous avons reproduit les projets.

A titre de prime spéciale pour nos abonnés, nous adjoignons, à la planche double de ce numéro, deux planches supplémentaires où sont figurées la Brasserie de M. Juvet et la Cantine de M. Darier; nous prions en même temps nos lecteurs de restituer ces deux noms qui ont été intervertis au tirage des plaques.

E. RUMLER.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Hangar. — Clôture.

P... a dernièrement édifié un hangar couvert en tuiles longeant la propriété G...; ce hangar est fermé en E et en F par des murs et en partie par des planches LLLLL du côté du passage AB appartenant exclusivement à G...

A B ligne séparative des deux voisins.

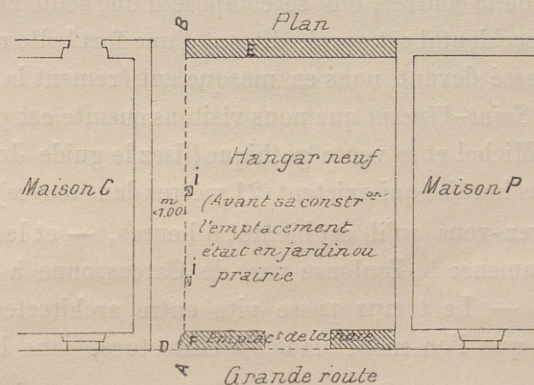
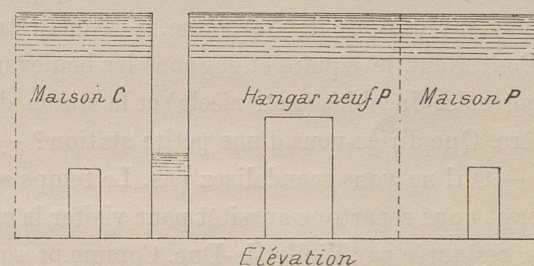
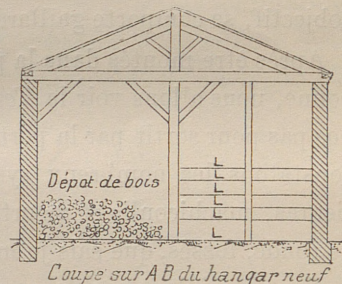
D porte établie par G... pour communiquer de la route à ses jardins.

E F, murs édifiés par P... avec porte sur la route dans le mur F. II madriers de sapin supportant la ferme établie juste à la limite du terrain P.

LLLLL planches brutes juxtaposées.

En M, brèches ou rondins exploités par P...

P... a-t-il le droit de conserver ce hangar longeant immédiatement et sans clôture la propriété G...?





Des planches brutes clouées les unes sur les autres seraient-elles une clôture suffisante ou légale?

A notre avis, d'après la construction de ce hangar, P... se trouve avoir des vues directes sur la propriété du voisin G...; il devrait, ce nous semble, construire un mur et ne conserver que des jours dits de souffrance.

*Réponse.* — Le hangar construit par P... ne saurait constituer dans le passage de G... une violation aux prescriptions légales insérées dans les articles 678 et 679 du Code civil; il ne s'agit ni d'un bâtiment fermé, ni de jours aux fenêtres caractérisés par une forme arrêtée, et dans la plupart des cas par une garniture en menuiserie; il s'agit purement et simplement d'un dépôt de bois couvert, fait par P... à la limite de sa propriété et qu'il a le droit de clore ou de ne pas clore, à sa volonté, s'il n'est pas assujéti dans les termes de l'article 663 du Code civil.

~~~~~  
*Drainage. — Loi des 10-13 juin 1854.*

Je suis chargé d'évaluer la juste et préalable indemnité due par un propriétaire qui, usant des dispositions de la loi du 10 août 1854, veut assainir son terrain à l'aide d'un drain souterrain qui, traversant la propriété voisine, ira déboucher dans un cours d'eau.

Les terres servent uniquement à la culture.

Je viens demander si vous connaissiez quelques lois, décrets, arrêts de cours, qui fixent d'une manière précise l'indemnité à allouer au propriétaire qui supporte la servitude.

Plusieurs prétendent qu'elle équivaut à la valeur du sol occupé par la tranchée.

D'autres l'estiment à la moitié de cette valeur, etc.

Ne connaissant aucun précédent de ce genre, je vous serais bien obligé de vouloir bien me renseigner et me dire : sur quelle base dois-je établir l'indemnité à allouer au propriétaire traversé par le drain collecteur?

*Réponse.* — Tout propriétaire, dit la loi du 10-13 juin 1854, qui veut assainir son fonds par un drainage ou un autre mode d'assèchement, peut, moyennant une juste et préalable indemnité, en conduire les eaux souterrainement ou à ciel ouvert, à travers les propriétés qui séparent ce fonds d'un cours d'eau ou de toute autre voie d'écoulement. Sont exceptés de cette servitude les maisons, cours et jardins, parcs et enclos attenants aux habitations (art. 1).

Les contestations auxquelles peuvent donner lieu l'établissement et l'exercice de la servitude, la fixation du parcours des eaux, l'exécution des travaux de drainage ou d'assèchement, les indemnités et les frais d'entretien sont portés en premier ressort devant le juge de paix du canton, qui en prononçant doit concilier les intérêts de l'opération avec le respect dû à la propriété. S'il y a lieu à expertise, il pourra n'être nommé qu'un seul expert.

Le passage des eaux à travers la propriété d'autrui dans les termes de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 10-13 juin 1854, est une servitude légale, non une dépossession; il ne s'agit donc que d'une dépréciation et non d'une estimation de la valeur du terrain occupé par la canalisation; si le passage des eaux se fait souterrainement et que la canalisation soit suffisamment profonde, le propriétaire du sol peut jouir du terrain au-dessus de la canalisation, et dans ce cas l'indemnité qui lui est due est relativement minime; si au contraire la canalisation est apparente, c'est-à-dire si les eaux ont un écoulement à l'aide d'une rigole, d'un fossé, la dépréciation est en raison de la privation de jouissance de propriété, en raison de la nature de la culture, s'il s'agit d'un

terrain en culture, et en raison des inconvénients que l'écoulement peut occasionner à l'exploitation. Chaque cas est une espèce particulière et il ne saurait, en conséquence, y avoir de règle fixe pour déterminer l'indemnité; elle résulte du dommage causé à la propriété asservie par le drainage.

~~~~~  
*Entrepreneurs. — Responsabilité. — Souche de cheminée. — Gros ouvrage.*

Un propriétaire a fait construire en 1880-1881 une maison dont les travaux ont été reçus par règlement de compte.

Environ trois ans après l'achèvement des travaux, il s'aperçut que les briques employées à la construction des têtes de cheminées (hors du toit) s'effritaient sous l'action de la gelée et il en prévint aussitôt l'entrepreneur qui refusa de les réparer.

Depuis ce moment le mauvais état de ces souches de cheminées s'est aggravé, au point de tomber en ruine. Une action a été intentée à l'entrepreneur comme responsable des travaux faisant partie des gros ouvrages qui entraînent la garantie décennale.

Comme les ouvrages de jurisprudence ne donnent pas le détail des travaux classés dans cette catégorie, je viens vous prier de me donner votre avis à ce sujet.

Masselin, dans son ouvrage sur la responsabilité des architectes et entrepreneurs, signale cependant les souches de cheminées comme faisant partie des gros ouvrages.

*Réponse.* — Les souches des cheminées constituent, à notre avis, un gros œuvre parce qu'elles sont nécessaires à la maison et que celle-ci serait incomplète du fait de leur suppression. S'il ne s'agissait que de crépis ou d'enduits la question serait tout autre; mais dès lors qu'il est question de la souche elle-même, il s'agit d'un gros ouvrage dont l'entrepreneur est responsable aux termes de la loi.

Si la maison a été faite à forfait, il y a présomption de faute contre l'entrepreneur, responsable aux termes de l'article 1792 du Code civil.

Si la maison n'a pas été faite à forfait, la preuve de la faute doit être faite contre l'entrepreneur responsable aux termes de l'article 2270 du Code civil.

*Le Secrétaire du comité de jurisprudence,  
Henri RAVON, architecte.*

~~~~~  
**CHAUFFAGE ET VENTILATION**

(Voyez page 586.)

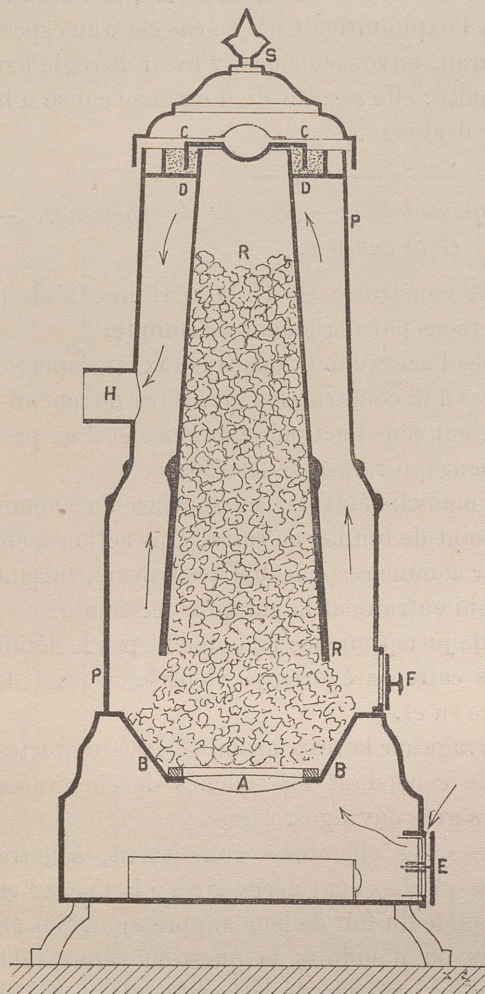
*Poêles à surface métallique et à alimentation discontinue. —*

Le plus simple de ces poêles est uniquement composé d'une cloche portant le foyer, sur laquelle est adapté le tuyau de fumée. Dans les ménages pauvres, la cloche est souvent allongée, dans le sens horizontal, de façon à ménager la place d'un ou deux ronds de cuisine sur lesquels on peut réchauffer ou préparer les aliments. Leur construction est tellement simple qu'il est inutile d'en parler plus longuement.

Dans ces poêles, la fonte est exposée à rougir; de là, de mauvaises odeurs provenant de la brûlure des matières organiques qui flottent dans l'air; de plus, le gaz oxyde de carbone et acide carbonique traversant plus facilement les épaisseurs de fonte ou de fer rougies, pourraient se répandre dans la pièce, et amener des accidents ou des malaises si la ventilation était insuffisante.

Pour éviter ces inconvénients, on a imaginé soit de recouvrir de briques réfractaires l'intérieur du foyer des poêles, soit de faire venir à la fonte, sur la surface extérieure de la cloche, des nervures ou ailettes qui augmentent la surface de chauffe pour

POÈLE PHÉNIX.



Ce principe consiste à accumuler dans un réservoir assez de combustible pour que la combustion puisse avoir lieu pendant 10, 12 ou même 15 heures, sans être obligé d'en renouveler la provision.

*Poêle Phénix.* — L'un des premiers poêles (car il est difficile en ces matières d'établir une priorité bien incontestée) où ce principe a été appliqué, est le poêle dit *Phénix*, actuellement construit par M. Peyre-Gough. Il se compose d'un long réservoir vertical RR, légèrement conique et s'ouvrant à une petite distance de la grille A formant le fond d'un bassin BB qui retient le combustible. La partie supérieure du réservoir est fermée au moyen d'un tampon mobile CC dont le bord circulaire s'enfonce dans une gaine annulaire DD remplie de sable fin et sec; la fermeture est ainsi rendue hermétique. Une enveloppe cylindrique PP, venue de fonte avec la gaine, entoure le réservoir R sur toute sa hauteur. Une porte de foyer est percée sur cette enveloppe en F; elle est munie d'une lame de mica qui permet de jouir de la vue du feu. E est la porte du cendrier sur laquelle est fixée une fermeture à vis servant à régler l'arrivée de l'air sous le foyer. La fumée circule, comme l'indiquent les flèches, entre le réservoir et l'enveloppe, et s'échappe par l'ouverture H qui communique avec une cheminée d'appel. L'enveloppe seule chauffe l'air de la pièce.

Pour charger le poêle, on enlève le couvercle S, puis le tampon CC, et l'on verse le coke par l'ouverture supérieure du réservoir RR que l'on remplit en entier. L'allumage se fait en versant sur la grille une petite couche de charbon de bois en ignition, que l'on recouvre d'une petite quantité de coke; on ferme la porte F et l'on ouvre E qui permet l'introduction de l'air sous la grille; le coke prend feu au contact du charbon de bois, et quand il est bien pris, on n'a qu'à compléter le chargement. La combustion fait descendre peu à peu le coke du réservoir, et elle dure, sans

une même grandeur de foyer, et par suite, empêchent une élévation de température exagérée dans cette cloche. Mais, en général, ces perfectionnements n'ont été ajoutés que dans les poêles dits à alimentation continue dont nous allons nous occuper maintenant.

*Poêles à surface métallique et à alimentation continue.* — Ce genre de poêles, à cause de leur simplicité et de leur réelle commodité, s'est vite répandu, et naturellement chacun des constructeurs s'est évertué à apporter, dans la construction de son poêle, des modifications qui le différencient de celui du voisin, le principe restant le même pour tous.

désemparer, jusqu'à ce qu'il soit consommé, c'est-à-dire dix ou douze heures ordinairement. Il est clair que la combustion peut continuer indéfiniment si l'on a soin de charger le réservoir avant la consommation totale de coke qu'il contient.

Cet appareil a l'inconvénient que nous avons signalé à propos des chicanes du poêle à surface céramique dont nous parlions plus haut: le réservoir central est chauffé inutilement, puisque l'air de la pièce n'est nullement en contact avec lui; il faut considérer cependant que le coke de la colonne étant chauffé par son intermédiaire, arrive déjà chaud sur le foyer lui-même, ce qui évidemment diminue l'importance de l'inconvénient signalé.

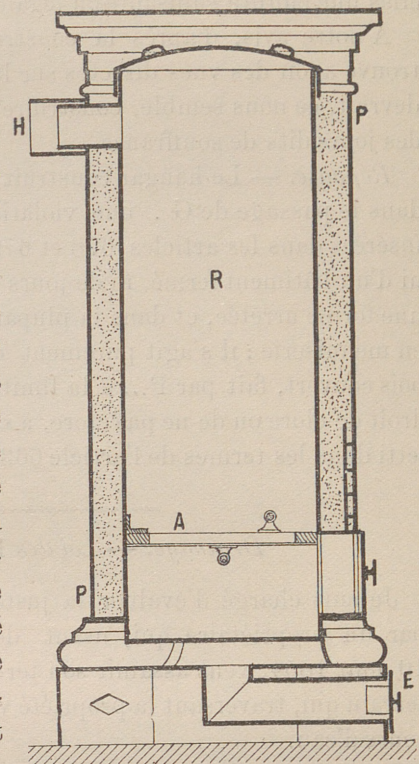
Le poêle Phénix a encore l'inconvénient d'avoir une enveloppe métallique portée à une haute température, par suite du contact immédiat de la fumée avec elle, de sorte que l'on peut se brûler si l'on y touche. Cet inconvénient, qui peut très bien être pris pour un avantage en certains cas, puisque, la température étant plus élevée, la chaleur transmise est plus considérable, a été évité dans le *poêle Joly*, que construit aujourd'hui M. Paillard.

*Poêle Joly.* — Le réservoir R qui reçoit le coke est entouré d'une enveloppe PP; leur intervalle est rempli de sable sec qui conserve la chaleur et empêche la température de l'enveloppe de devenir trop élevée. E est la porte amenant l'air sous le combustible, A est la grille. L'allumage se fait ici par la partie supérieure, après avoir enlevé les couvercles de l'enveloppe et du réservoir. L'air arrivant par la grille A, la combustion commence par les couches supérieures de combustible, et descend successivement. Comme nous le verrons plus loin à propos d'un poêle analogue que son constructeur a surnommé le *Merveilleux*, la combustion reprend de bas en haut au bout d'un certain temps, comme dans les foyers ordinaires.

(A suivre.)

A. PUJOL.

POÈLE JOLY.

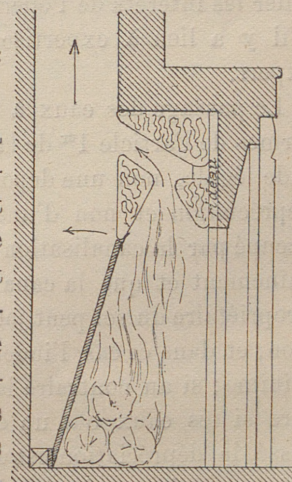


## CORRESPONDANCE

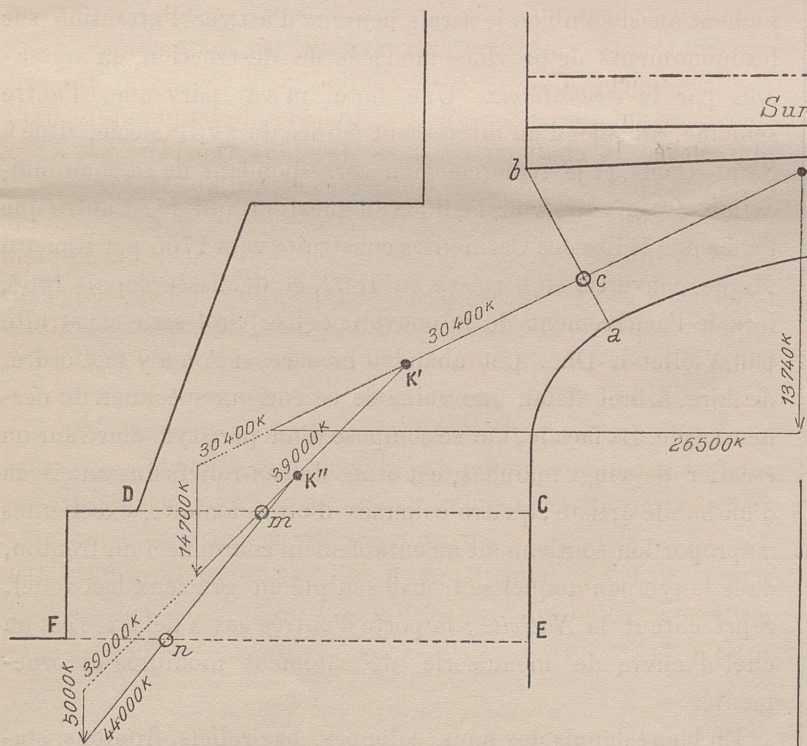
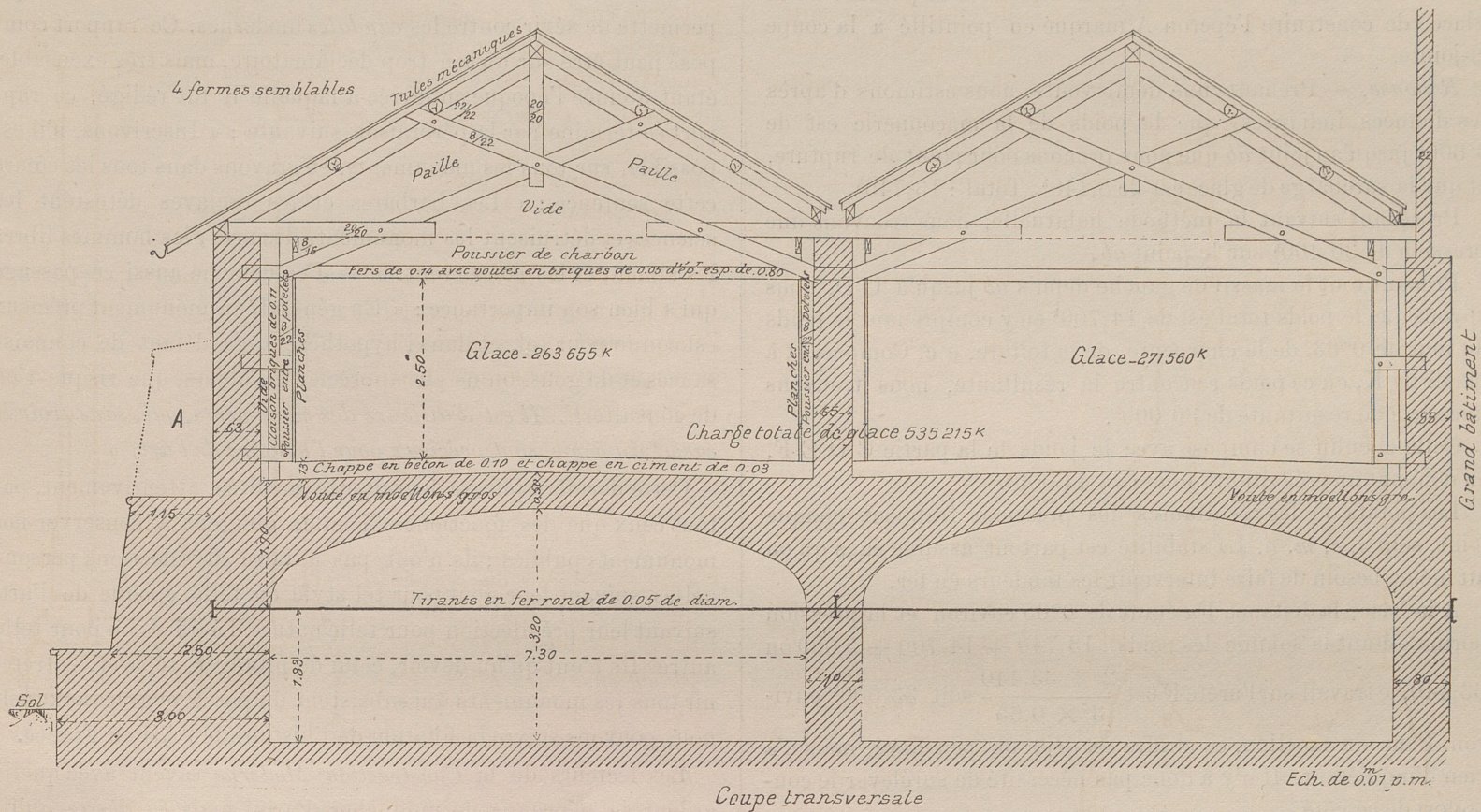
Nous recevons de M. Jules Furet, architecte à Nantes, la lettre suivante:

Monsieur,

Votre étude sur les cheminées m'a engagé à vous faire connaître une disposition de ma création que j'emploie et dont je suis satisfait; chacun est libre de l'essayer et d'en étudier le rendement exact, que je n'ai pas constaté régulièrement. L'appareil se compose de trois tuyaux en tôle de la forme indiquée ci-contre, et remplis de rognures de tôle. L'air de la prise monte dans l'un des goussets de la cheminée, tra-



VOUTES DE GLACIÈRES.



prise étant à gauche, cette communication a lieu vers l'extrême droite, et l'air chaud sort uniquement par la bouche de gauche.

L'air ainsi fourni à la pièce doit être en quantité assez faible, car le tirage déjà peu considérable des appareils genre Fondet, est encore diminué ici par les rognures de tôle dont

les tuyaux horizontaux sont remplis. Mais on comprend que, devant l'insignifiance de la dépense, on puisse employer ce procédé pour accroître, même dans de faibles proportions, la chaleur fournie par la cheminée.

A. P.

CONSULTATIONS TECHNIQUES

VOUTES DE GLACIÈRES

Abonné à votre excellent journal, je viens vous consulter sur un projet qui m'est donné; il s'agit de l'établissement de deux glaciers, au-dessus de deux caves déjà construites, montées en moellons ayant 0<sup>m</sup>50 d'épaisseur à la clef; sur ces voûtes je dois ajouter une chappe de 0<sup>m</sup>10 en béton et 0<sup>m</sup>03 en ciment.

Sur la 1<sup>re</sup> voûte reposeront 263,655<sup>k</sup> de glace, soit 7<sup>m</sup>00 de large × 2<sup>m</sup>50 de haut × 16<sup>m</sup>20 de long = 283<sup>m</sup>50 cubes × 930<sup>k</sup> = 263,655<sup>k</sup>.

Sur la 2<sup>e</sup> voûte reposeront 271,560<sup>k</sup> de glace, soit 7<sup>m</sup>30 de large × 2<sup>m</sup>50 de haut × 16<sup>m</sup>00 de long = 292<sup>m</sup>00 cubes × 930<sup>k</sup> = 271,560<sup>k</sup>.

D'après ces données :

1° Les voûtes actuelles avec leurs pieds-droits et tirants en fer de 0<sup>m</sup>05, peuvent-elles supporter la charge de glace ci-dessus comportant une hauteur de 2<sup>m</sup>50?

2° Pourraient-elles supporter une charge de glace de 3<sup>m</sup>00 de haut, soit 316,386<sup>k</sup> pour la 1<sup>re</sup> voûte, et 325,872<sup>k</sup> pour la 2<sup>e</sup> voûte?

verse les deux tuyaux inférieurs puis revient vers la bouche de chaleur par le tuyau supérieur. La faible section de passage de la fumée en active la fuite; les rognures de tôle forment une sorte d'éponge métallique à grande surface de chauffe; la plaque de fonte du fond, appuyée sur le tuyau d'arrière, est mobile et se repousse vers le mur pour le passage du ramoneur. Les trois tuyaux sont réunis par des pattes en tôle, le tout se tient donc et me coûte ici 12 francs.

Veuillez agréer, etc.

J. FURRET.

Cette disposition paraît simple, en effet, quoiqu'il eût été intéressant de connaître comment les deux tuyaux inférieurs communiquent avec le tuyau supérieur: il est probable que la

3° Ne sera-t-il pas nécessaire, pour résister à la poussée de la glace, de construire l'éperon A marqué en pointillé à la coupe ci-jointe.

*Réponse.* — Prenant une demi-voûte, nous estimons d'après les données indiquées, que le poids de la maçonnerie est de 5.600<sup>k</sup> jusqu'au joint *ab* que nous prenons pour point de rupture, et que la surcharge de glace est de 8,140<sup>k</sup>. Total : 13,740<sup>k</sup>.

Procédant suivant la méthode habituelle, nous trouvons une pression de 30,400<sup>k</sup> sur le point *ab*.

Prenant tout le massif de gauche depuis *ab* jusqu'à C D, nous voyons que le poids total est de 14,700<sup>k</sup> en y comprenant le poids du mur de 0<sup>m</sup>63, de la charpente, de la toiture, e. c. Composant à partir de K, où ce poids rencontre la résultante, nous trouvons une seconde résultante de 39,000<sup>k</sup>.

Celle-ci enfin se compose avec le poids de la partie C D E F, en donnant une résultante finale de 44,000<sup>k</sup>.

Les points où les résultantes des pressions frappent chaque joint, sont *s, c, m, n*. La stabilité est partout assurée sans qu'on ait même besoin de faire intervenir les tendeurs en fer.

A la base, la distance *Fz* étant de 0<sup>m</sup>65 environ et la pression normale étant la somme des poids : 13,740 + 14,700 + 5,000 ou 33,440, le travail sur l'arête F est  $\frac{2 \times 33,440}{3 \times 0,65}$  soit 33,000<sup>k</sup> environ. Pour du moellon, ce chiffre est déjà un peu élevé, mais n'a rien d'inquiétant. Il n'y a donc pas nécessité de surélever le contrefort de ce côté.

Les deux voûtes sont à peu près symétriques, leurs poussées s'équilibrent sur la pile du milieu qui n'a plus qu'à porter le poids vertical des charges.

Quant à la culée de droite, son épaisseur serait insuffisante, quelle que soit la surcharge de la construction élevée au-dessus ; c'est sans doute ce qui a exigé l'intervention de deux tirants en fer. Cette disposition est-elle heureuse ?

Nous ne le pensons pas. Nous avons trouvé sur l'épure que la poussée par mètre courant de voûte est de 26,600<sup>k</sup> ; les tirants étant espacés de 3<sup>m</sup>50 environ, chacun devrait, pour annuler complètement la poussée sur la droite, subir un effort de  $3,50 \times 26,600$  ou 93,100<sup>k</sup> ; les dimensions de ces fers devraient être véritablement énormes. Il ne serait pas absolument indispensable, il est vrai, d'annuler toute la poussée ; la section n'en resterait pas moins très grande.

Il faudrait de plus recourir à des précautions très minutieuses pour l'ancrage de ces barres à leurs extrémités, dans les culées, si l'on veut que les poussées de voûtes soient réellement contrebutées.

Enfin, il est à remarquer que, si toutes les dispositions étaient bien prises, si l'on n'avait à craindre aucune détérioration ultérieure des fers, la forte culée de gauche deviendrait inutile comme à droite, puisque les tendeurs contrebuteraient les poussées aussi bien à gauche qu'à droite. L'économie du projet en serait complètement modifiée. Nous estimons donc qu'il y a lieu de chercher une meilleure disposition pour soutenir la culée de droite.

P. P.

## LE VANDALISME A SAINT - DENIS

Je viens de relire le fameux rapport adressé à la Convention nationale, le 31 août 1794, par l'abbé Grégoire, *sur les destructions opérées par le vandalisme et sur les moyens de le réprimer* ; la cause sacrée de l'art et de la science y est défendue, avec une fougue et une logique merveilles, il y dénonce les spoliateurs

et les destructeurs des richesses nationales, et réclame une loi qui permette de sévir contre les *vandales* modernes. Ce rapport composé peut-être sur un ton trop déclamatoire, mais très excusable, étant donnée l'époque enfiévrée à laquelle il fut rédigé, ce rapport se termine par la péroraison suivante : « Inscrivons, s'il est possible, sur tous les monuments, et gravons dans tous les cœurs cette sentence : « Les barbares et les esclaves détestent les sciences et détruisent les monuments des arts ; les hommes libres les aiment et les conservent. » — J'en détache aussi ce passage qui a bien son importance : « En général, un monument précieux est connu pour tel, et dans l'hypothèse qu'à défaut de connaissances et de goût, on ne pût apprécier les objets, que risque-t-on de consulter?... *Il est d'ailleurs des monuments, qui, sans avoir le cachet du génie, sont précieux pour l'histoire de l'art.* »

Cette dernière phrase devrait être méditée, attentivement, par tous ceux que des fonctions officielles obligent à conserver nos monuments publics ; ils n'ont pas à faire de sélections personnelles, suivant leur goût pour tel style ou telle époque de l'art, suivant leur prédilection pour telle nature d'édifices ou pour telle autre. Ils n'ont qu'un devoir, celui de protéger, réparer, entretenir tous les monuments qui subsistent du passé, et grâce auxquels nous pouvons suivre la filiation de l'histoire de l'Art en France.

Les lecteurs de la *Construction Moderne* savent avec quelle ardeur je m'occupe de mon cher Paris, mais je désire qu'ils sachent aussi combien je serais heureux d'attirer l'attention sur les monuments de province menacés de destruction, ou massacrés par le *vandalisme*. Une note m'est parvenue, l'autre semaine, au sujet d'un intéressant édifice du XVIII<sup>e</sup> siècle, situé à Saint-Denis, et je remercie mon correspondant de sa communication. Je suis allé voir l'édifice en question, qui n'est autre que l'ancienne église des Carmélites construite vers 1765 par Richard Mique, convertie en paroisse en 1802, et délaissée depuis 1866, lors de l'achèvement de la nouvelle église paroissiale construite par Viollet-le-Duc. Cet abandon menace, si l'on n'y met ordre, de faire, à bref délai, une ruine de ce curieux spécimen du dernier siècle. La façade, qui se compose d'un péristyle élevé sur un escalier de vingt marches, est ornée de bas-reliefs dus au ciseau d'un habile artiste ; quatre colonnes d'ordre ionique, excellentes de proportion, soutiennent un entablement couronné d'un fronton, dans le tympan duquel se trouve sculpté un gracieux bas-relief, représentant la *Nativité* ; la porte d'entrée assez délabrée est un chef-d'œuvre de menuiserie délicatement moulurée et ornée.

Eh bien ! depuis des mois, colonnes, bas-reliefs, frontons, statues, porte et toiture servent de cibles aux pierres des gamins de Saint-Denis, des traces blanchâtres criblent cette façade et accusent des mutilations récentes ; pas de surveillance qui tienne, les agents, chargés de réprimer ces odieuses et misérables agressions, passent impassibles et assistent au bombardement quotidien, qui a lieu, paraît-il, au sortir de l'école. Il est urgent qu'on mette ordre à un pareil état de choses et qu'on prenne de sérieuses mesures pour faire cesser ce *vandalisme*.

Dans l'Inventaire général des œuvres d'art décorant les édifices du département de la Seine, on avoue très ingénument, au cours de la note historique consacrée à l'église des Carmélites, l'état complet d'abandon et de délabrement de l'édifice. A qui la faute ? Est-ce par négligence ou parti pris ? Si cette église vous

importune par son caractère religieux, transformez-la, désaffectez-la, laïcisez-la, tant que vous voudrez, établissez-y une école, une bibliothèque ou un tribunal pour juger les malfaiteurs, peu importe ! mais, au nom de la raison et de l'art, conservez-nous cet exemple respectable de l'architecture du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Pendant que j'étais là, j'ai voulu visiter l'intérieur ; il est intact et en parfait état de conservation ; le plan sur lequel l'église est construite affecte la forme d'une croix grecque ; une coupole centrale décorée de caissons sculptés est éclairée par un lanternon ; le sommet de la croix, le bras droit et le bras gauche sont disposés en niches sphériques ornées aussi de caissons ; quatre grands pendentifs où l'on a sculpté les figures des prophètes occupent l'intervalle des arcatures.

Sur une plaque de marbre noir, j'ai lu l'inscription suivante : *Dans le chapitre de ce monastère, repose le corps de la très révérende Mère Thérèse de Saint-Augustin, Louise Marie de France, fille du roi très chrétien Louis XV. Elle prit l'habit de l'ordre du Mont-Carmel, le X septembre MDCCLXX. Elle se consacra à Dieu par la profession religieuse, le XXII septembre MDCCLXXI. Elle décéda, le XXIII décembre MDCCLXXXVII. Priex pour elle.* — Les cendres de la carmélite royale ont dû subir le même sort que celles de ses ancêtres lors de la Révolution, et cette plaque commémorative, conservée par des particuliers depuis 1793, n'a repris sa place qu'en 1817. J'ai visité aussi l'ancienne sacristie, attenante au bras droit de la croix ; elle est garnie de quelques tableaux, pour la plupart moisis, crevés et balafrés ; l'un d'entre eux, peint sur bois, doit être l'œuvre d'un peintre connu, à en juger par deux charmantes figures d'angelots et par les mains de la Vierge qui s'y trouve représentée, mais l'ensemble de la peinture est tellement couvert de chancis, qu'on n'y distingue plus grand'chose ; il me semble, pourtant, qu'une restauration pourrait être tentée. D'ailleurs les vitres brisées laissent entrer, en toutes saisons, l'humidité dans cette pièce, où j'ai vu encore de jolies menuiseries d'armoires.

Comme je sortais de l'église des Carmélites, trois ou quatre gamins s'amusaient à glisser sur le rampant des marches, usé et sillonné depuis longues années par des glissades semblables ; ils attendaient probablement l'heure du bombardement. En me voyant prendre des notes sous le péristyle, ils se sont un peu éloignés ; là, j'ai pu lire incisées dans la pierre avec des clous ou des couteaux, mille inscriptions, dont les plus innocentes accouplent deux noms, comme *Alfonce et Blanche* ; elles ne sont pas toutes récentes, car l'une d'elles, consistant en une date fatidique, 1793, est entaillée dans la dernière colonne à droite. En la lisant, je me suis rappelé que l'architecte de ce monument, Richard Mique, avait été exécuté l'année suivante, en même temps que son fils, l'un et l'autre ayant été accusés d'avoir tramé un complot pour l'évasion de la reine Marie-Antoinette.

En m'éloignant de la petite place plantée d'arbres, qui se trouve devant l'église des Carmélites, je me suis retourné une dernière fois, et j'ai vu les trois gamins ramasser des pierres. C'est alors que j'ai pensé à relire le rapport de l'abbé Grégoire sur les destructions opérées par le vandalisme et sur les moyens de les réprimer.

En demandant la conservation et la préservation de l'édifice de Richard Mique, je ne cherche qu'une chose, mettre en pratique les théories du savant et lettré évêque constitutionnel ; je me

place au-dessus des passions politiques et des souvenirs révolutionnaires, en agissant seulement avec ma foi ardente d'artiste et de protecteur de tout monument menacé.

Maintenant à l'Administration de faire son devoir !

MAURICE DU SEIGNEUR.

## ANTOINE CHENAVARD

Un de nos confrères des plus estimés, M. Clair-Tisseur, a récemment prononcé comme discours de réception à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Lyon, l'éloge d'Antoine Chenavard, l'architecte dont la longue carrière fut remplie par des travaux et des œuvres d'une remarquable valeur.

Nous ne pouvons malheureusement que résumer ce discours, qui fait ressortir le caractère élevé de M. Chenavard.

Né en 1787, M. Chenavard ne reçut pas, dès l'abord, une instruction bien complète. L'origine modeste de sa famille ne le poussait pas vers les études élevées. Ses connaissances variées et délicates, il les avait acquises plus tard par l'étude solitaire. Il eut pour cela de nombreuses difficultés à vaincre, entre autres à lutter contre la maladie, dont il triompha après de nombreuses années de souffrance.

Sa santé se rétablit complètement et il mourut centenaire.

M. Chenavard avait commencé à Lyon l'étude de l'architecture. Puis il entra à Paris chez l'architecte Barthélemy Vignon. Il arrivait au moment où la restitution de l'antiquité faisait sentir son influence dans tous les arts.

Malgré son amour pour l'art grec, M. Chenavard lutta toute sa vie contre l'imitation exclusive de l'antiquité. « Il fit dominer « cette idée mère de l'architecture que la destination d'un édifice « doit être écrite, non au moyen d'inscriptions, mais dans les « lignes, le style, les proportions des façades, aussi bien qu'elle « doit se lire dans la seule inspection des plans. »

En 1817 il partit pour l'Italie. Plus tard il visita la Grèce et la Terre-Sainte.

Il rapporta de ses voyages de nombreux croquis et dessins qu'il fit graver par la suite.

De retour à Lyon, M. Chenavard prit la situation que lui assignait son mérite. Il releva l'architecture lyonnaise.

Nommé architecte de la préfecture et professeur à l'École des Beaux-Arts, il eût plusieurs édifices à élever, parmi lesquels le principal est le Grand-Théâtre, monument remarquable qui malheureusement a été ultérieurement modifié dans plusieurs de ses parties.

Parmi ses ouvrages nous citerons en première ligne *Lyon antique restauré*, qui a l'importance d'un monument.

Le caractère de l'homme était d'une noblesse et d'une élévation remarquables. Son culte pour les choses et les hommes de l'antiquité en avait fait un philosophe digne de la Grèce ou de Rome.

Il mourut en 1883, à l'âge de 95 ans.

R. E.

### ERRATA.

Dans le précédent numéro, à l'article : Chambre syndicale des architectes, le nom de M. F. Bonhon, signataire de la lettre adressée par la Société Nationale, a été mal orthographié.

Nous prions nos lecteurs de corriger cette erreur.

— De même, château de Madaillan, p. 605-606, il faut lire : du Fossat et non du Fosset, Tholin et non Thalin.

## COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS.

*La civilisation hittite ou hétéenne.* — Depuis la publication, en 1872, par M. Burton, des étranges et mystérieuses inscriptions hamathéennes, l'attention des orientalistes a été attirée sur l'antique population de la Syrie septentrionale que les monuments de l'Égypte et de l'Assyrie mentionnent fréquemment sous les noms de Khêtas et de Hatti et dans lesquels on reconnaît les *Hit*, rangés par les auteurs bibliques dans la postérité de Chanaan.

Les explorations récentes des voyageurs ont mis au jour des inscriptions analogues dans diverses localités de la Syrie et de l'Asie-Mineure, à Djéribis sur l'Euphrate (l'ancienne Karkemiech), à Ibriz, à Marasch, à Karabel, au mont Sipylos, etc. On a aussi trouvé un nombre considérable d'objets d'art et de sceaux ou cachets sur lesquels sont gravés ces mêmes caractères énigmatiques. Enfin, on s'est aperçu que l'écriture particulière aux Grecs de Chypre tirait son origine du système graphique des Hittites. Ces constatations, jointes aux récits des auteurs orientaux qu'on a réunis et mis dans un ordre chronologique, ont fait surgir un empire et une civilisation ensevelis jusqu'à ce jour dans les ténèbres du passé; cette civilisation, longtemps rivale de l'Égypte et de l'Assyrie, nous apparaît comme ayant suscité par son activité et fécondé par son génie l'éveil des peuples de l'Asie-Mineure et des tribus helléniques.

## NÉCROLOGIE

M. Charles de Lalande, architecte, est mort le 29 septembre dans sa propriété de Champigny.

C'est lui qui a construit les Nouveautés et la Renaissance. Il était même propriétaire de ce dernier théâtre. M. de Lalande avait aussi reconstruit le théâtre de Cherbourg.

Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1882.

— M. Julien-Antoine Vramant, ancien vice-président de la Société nationale des architectes de France, est décédé à Montfort-l'Amaury. Il était né le 29 février 1844, à Paris.

Il a construit, dans les départements de Seine-et-Oise, Eure-et-Loir et de la Seine, un grand nombre de maisons de rapport, principalement dans le V<sup>e</sup> arrondissement de Paris dont une rue porte son nom.

— Nous avons également à déplorer la perte de M. W. Lebreton, architecte, décédé à l'âge de 56 ans, à son domicile, rue de la Monnaie, 49.

Nous citerons parmi les travaux exécutés par lui, plusieurs hôtels, rue Joffroy, et maisons de rapport, rue Prony, boulevard Saint-Germain, ainsi que les importants travaux de restauration du château de Nonant-le-Pin (Orne), et la villa Ségny, à Monaco.

## NOUVELLES

### ÉTRANGER

**Statue de La Fayette à Washington.** — Le gouvernement des États-Unis vient de commander à MM. Falguière et Mercié une statue de La Fayette, destinée à orner un des squares de Washington. Le monument se composera d'une statue du général sur un piédestal, flanqué, aux quatre coins, d'autant de statues d'officiers français qui ont pris part à la guerre de l'indépendance américaine. Ce monument coûtera deux cent cinquante mille francs environ.

### DÉPARTEMENTS

**La nouvelle mairie d'Alfortville.** — L'inauguration de la nouvelle mairie d'Alfortville a eu lieu la semaine dernière. Le nouvel édifice est situé près de la rue Louis-Blanc. La façade principale est ornée d'une grande horloge surmontée d'un gracieux campanile. Au rez-de-chaussée se trouvent la justice de paix, les salles des cours publics, le bureau de bienfaisance et l'état civil. Le premier étage est occupé par la salle des fêtes, la salle du Conseil, la salle des mariages et le cabinet du maire.

Cette mairie a été construite par M. Preux, architecte.

**Projet d'un hôtel des postes à Marseille.** — Le maire de Marseille a rendu compte au Conseil municipal de ses entretiens avec M. Rouvier et avec le Crédit foncier au sujet de l'érection d'un hôtel des postes sur les terrains de la rue Colbert, pour lequel l'État s'engagerait pour une somme de 2,500,000 fr.

### PARIS

**Voies nouvelles.** — Deux nouvelles rues viennent d'être livrées à la circulation dans le VI<sup>e</sup> arrondissement, quartier de Notre-Dame-des-Champs, et dans le XIV<sup>e</sup> arrondissement, quartier de Plaisance. La première, située entre les rues d'Assas et de Notre-Dame-des-Champs, est parallèle à la rue Bara, en face de l'École de pharmacie et porte le nom de Leverrier, ancien directeur de l'Observatoire.

L'autre est située entre les rue du Château et du Moulin-de-Beurre, et porte le nom de rue Bourgeois.

**Monument crématoire du Père-Lachaise.** — On espère inaugurer vers le mois de novembre prochain le monument crématoire du Père-Lachaise.

Le funèbre édifice est situé dans la partie nord du cimetière, après le cimetière israélite, en face du cimetière musulman, où se trouve le tombeau de la reine d'Oude, et non loin d'une petite porte de sortie donnant presque sur la place des Pyrénées.

L'aspect général du monument est celui d'un parallélogramme massif, s'élevant à la hauteur d'un troisième étage, surmonté de deux espèces de colonnes (les deux cheminées d'appel) en pierre blanche, avec des anelures de distance en distance, et flanqué de trois dômes sur la partie opposée à la façade. Ces trois dômes extérieurs, qui semblent être trois chapelles d'une église, abritent les chambres crématoires, salles voûtées avec arêtes et absides, dans chacune desquelles

doit être placé un four construit d'après le système Govini.

Une frise sobrement sculptée forme le couronnement de l'entablement au-dessus duquel se dressent les trois dômes. Des bandeaux de pierre grise alternent avec les assises de pierre blanche. Quant à la façade, qui sera en marbre blanc et noir, elle ne sera point posée le jour de l'inauguration. En effet, la construction actuelle ne constitue, pour ainsi dire, que la moitié du monument projeté. Devant le parallélogramme aujourd'hui terminé doivent s'élever un vestibule et une grande salle de réception pour les familles et les invités.

M. Brouardel, dans le rapport qu'il a présenté sur cette question au Conseil d'hygiène publique et de salubrité, estime que les trois fours, fonctionnant huit heures par jour, seront suffisants pour détruire tous les débris d'hôpitaux, soit environ 4,500 corps par an.

**Le plan de Paris.** — La préfecture de la Seine fait exécuter en ce moment la monographie des rues de Paris, notamment des voies nouvelles avec plans, documents relatifs aux expropriations, aux travaux de viabilité et d'assainissement, renseignements et dessins concernant les édifices en bordure, les anciens édifices disparus et présentant un intérêt historique ou artistique.

Les plans de Paris se composent du plan de la triangulation, du plan des rues, des plans par arrondissement, l'un comportant les numérotages des maisons, l'autre les cotes d'altitude, des plans des terrains communaux, des plans des bois de Boulogne et de Vincennes.

Le plan de triangulation générale comprendra 55 feuilles : 35 sont complètement terminées. Sur les 142 feuilles du plan parcellaire, il n'y en a que 33 de terminées. Le plan des rues de Paris, ou plan d'alignement, est fort avancé : sur 2,540 rues existant à Paris, il y en a environ 1,900 dont le plan est levé. Les plans des terrains communaux sont au complet.

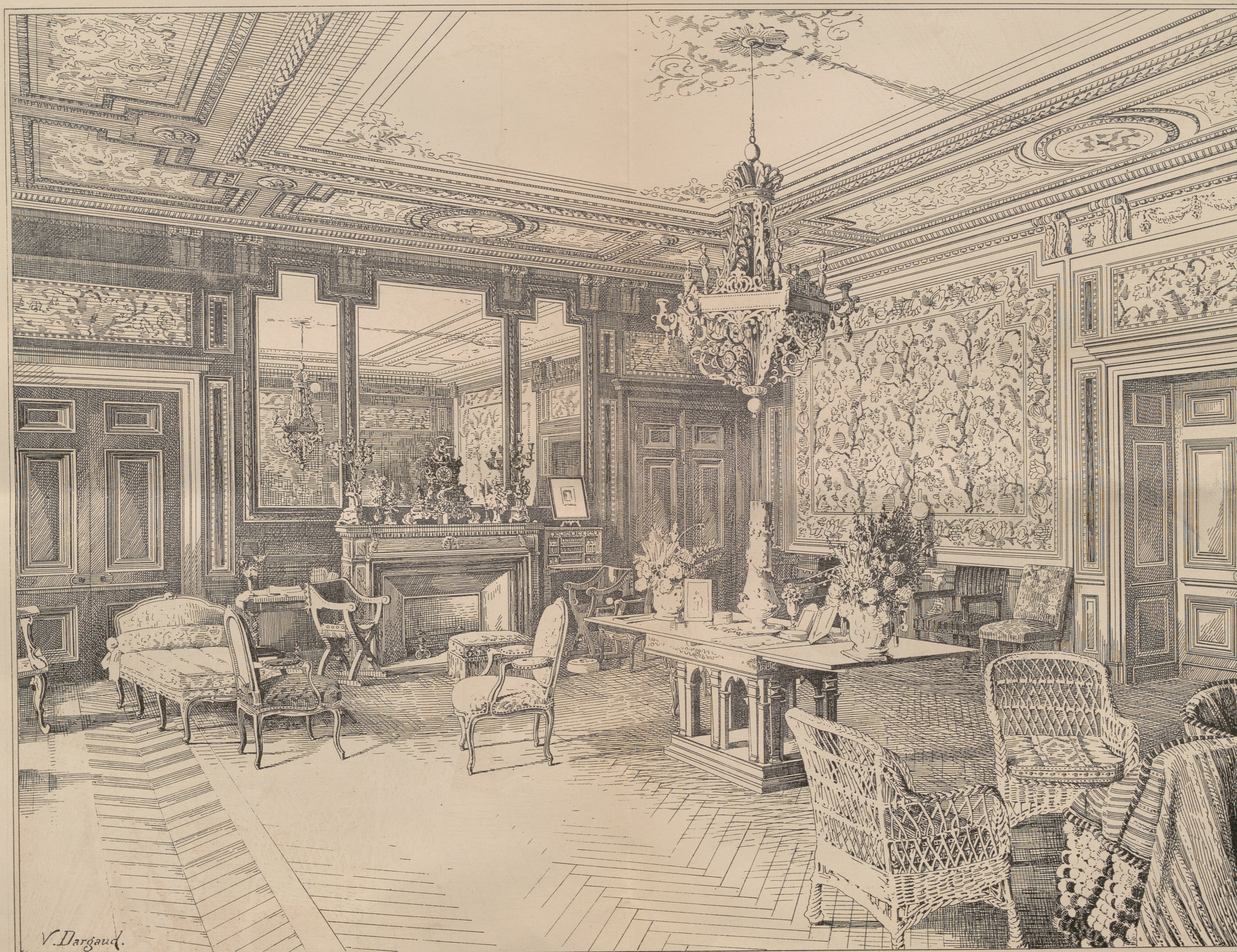
Le service prépare également un plan muet destiné à la statistique des conduites d'eau, de gaz, des égouts, des réseaux téléphoniques et télégraphiques, ainsi qu'un plan archéologique de Paris, qui contiendra l'indication des anciens monuments, des vestiges d'édifices, des fortifications, des restes intéressants rencontrés dans l'exécution des travaux de voirie.

**L'éclairage électrique des théâtres.** — Le Conseil municipal vient d'approuver un traité pour l'éclairage électrique pendant dix ans, du théâtre de Paris, où est provisoirement installé l'Opéra-Comique.

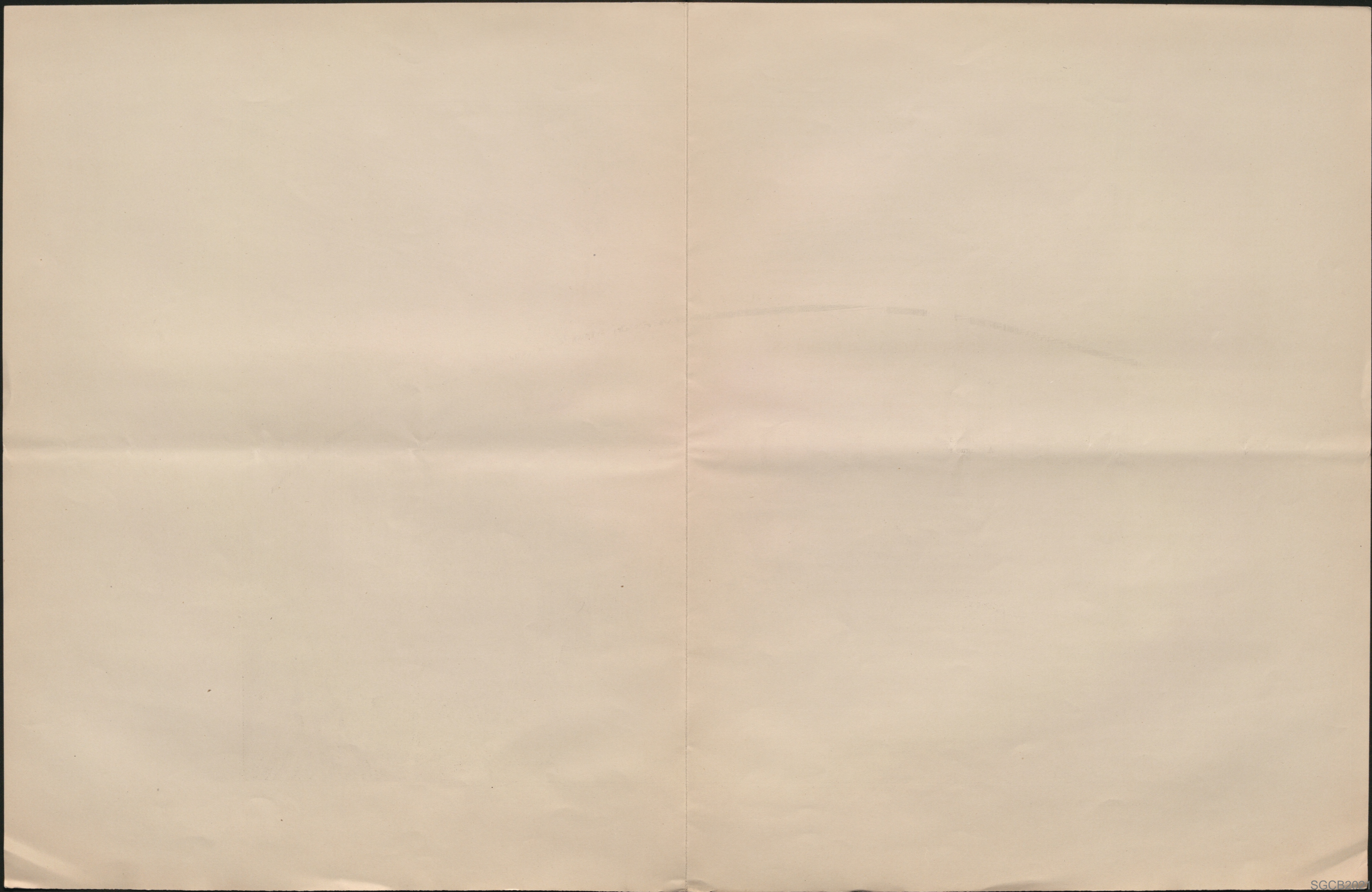
En même temps il a adopté un projet autorisant le placement, dans les égouts, d'un fil reliant le Théâtre-Français aux machines électriques de l'Opéra, assez puissantes pour suffire aux besoins des deux théâtres.

Au reste, cette installation n'aura de durée que jusqu'à l'établissement des nouvelles machines qui doivent assurer, dans quatre ou cinq mois, l'éclairage électrique du Théâtre-Français et du jardin du Palais-Royal.

Le Gérant : P. PLANAT.

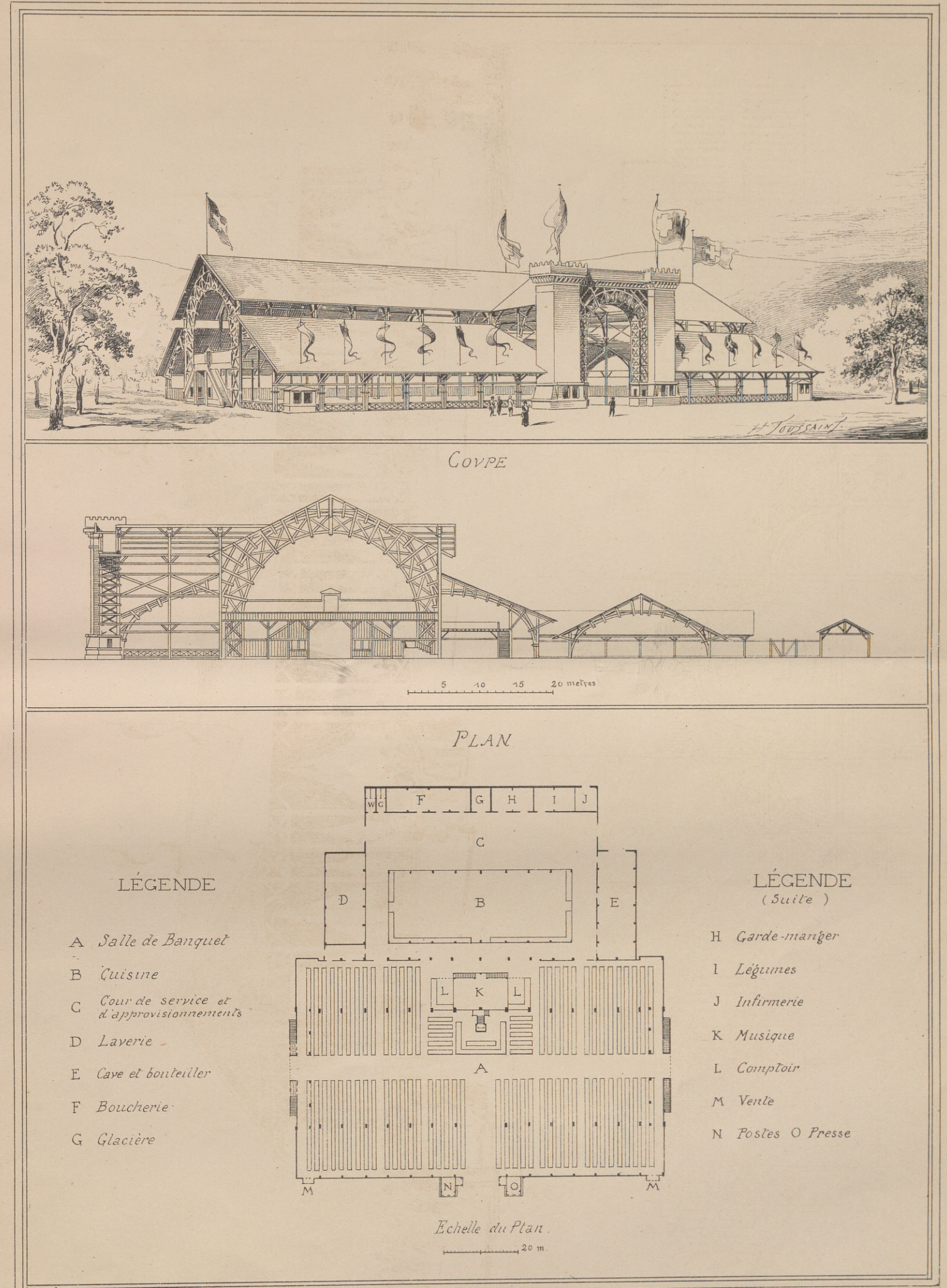


CHÂTEAU à Castelnaudary. (Aude) ARCH: M. ARNAUD.



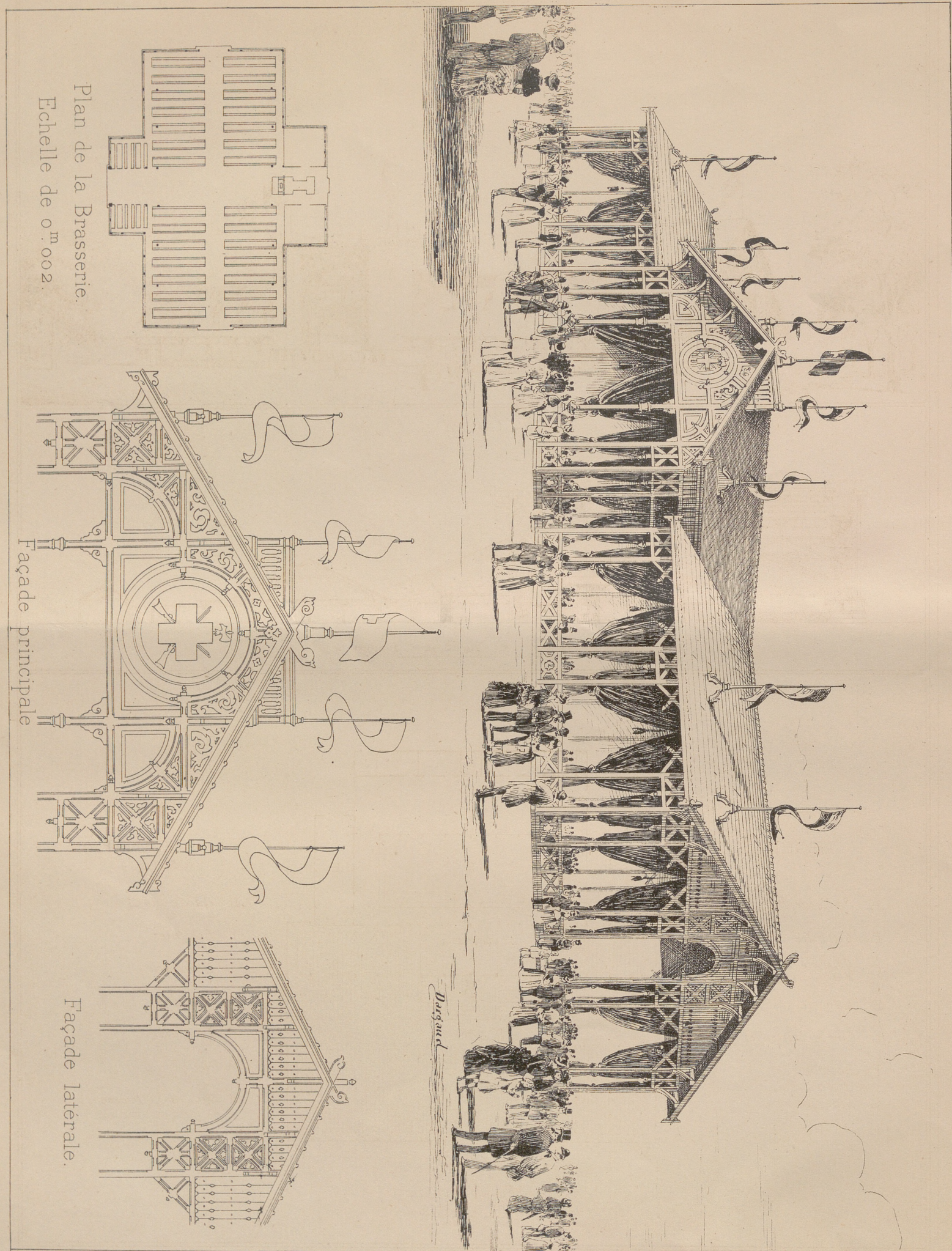


TIR FÉDÉRAL DE 1887 A GENÈVE.



CANTINE. ARCHITECTE: M. JUVET.

TIR FÉDÉRAL DE 1887 A GENÈVE.



BRASSERIE. ARCHITECTE: M. DARIER.



**BULLETIN FINANCIER**

Les opérations semblent être plus animées. Les rentes françaises se maintiennent dans les cours élevés.

Les fonds d'Etat étrangers ont un marché très soutenu et les cours s'en ressentent.

Les fonds russes 1880 sont en reprise et quelques affaires importantes ont été traitées.

Le Crédit Foncier de France monte à 1384, cours qui indique des négociations suivies de la part des acheteurs. Les demandes se portent également sur les obligations foncières et communales, qui sont toujours très en faveur.

Les autres Sociétés de crédit sont pour la plupart, en amélioration.

Les chemins de fer français donnent lieu à des opérations importantes qui amènent une reprise sensible.

Le Suez est à 2.000 francs. Le Panama à 365.

**MOSAÏQUES**

EN MARBRES POUR DALLAGES ET SUR FOND OR  
Figures et ornements pour décorations murales, voûtes, plafonds, etc.

**DÉCORATION EN ÉMAUX ET DALLAGES**  
du Nouvel Opéra, Musée du Louvre, Banque de France, Nouvel Hôpital du Havre, Église Saint-Paterne, à Orléans, Musée d'Amiens, etc.

RÉCOMPENSES : Paris, 1867, 1878, 1885, 1886;

**ANCIENNE MAISON MAZZIOLI, DEL-TURCO**  
1<sup>re</sup> MAISON FONDÉE A PARIS

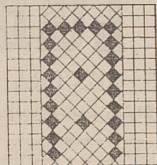
**A. ZANUSSI, EX-REPRÉSENTANT, SUC<sup>re</sup>**

Rue de Grenelle, 151, Paris. Succursale à Amiens, rue Jules-Barni, 40. Correspondant à Orléans, Didier, r. des Anglaises, 4

**BREVETS D'INVENTION**  
(France Etrangère)  
Marques de Fabrique, Procès en contrefaçon, etc.  
**CASALONGA**  
Ingénieur-Conseil (depuis 1867)  
PARIS  
15, r. des Halles, 15  
Propre-Directeur (depuis 1878) du Journal (25 fr. par an) LA  
**CHRONIQUE INDUSTRIELLE**  
DESSINS & GRAVURES SUR BOIS. CLICHÉS  
Guides de l'Inventeur en chaque pays (2 fr. par Guide)

**PAVAGES CERAMIQUES**  
De Pont-Sainte-Maxence  
**A. CORBASSIÈRE**  
DÉPOSITAIRE EXCLUSIF

22 Médailles  
D'EXPOSITIONS internationales  
CARRELAGES CERAMIQUES



EVITER les CONTREFAÇONS qui toutes sont étrangères

35, rue de la Chapelle. — Paris.

**TAPISSERIE** (Spécialité pour la)

TRINGLES A TAPIS (Systèmes brevetés)  
L. DOUMAUX, 9, rue Chabanais.

NI FROID NI AIR BOURRELETS JACCOUX  
CALFEUTRAGE INV. 35, r. de l'Echiquier.

FERRURES SPÉCIALES POUR LES TAPISSIERS  
L. VILLUIS, 19, rue de la Chaussée-d'Antin.

**BÉTONS COIGNET B<sup>tes</sup> S. G. D. G.**

**FRANÇOIS COIGNET ET C<sup>ie</sup>**  
Société en commandite par actions. Capital : 350,000 fr.  
Gérants : François COIGNET, invent. des bétons agglomérés.  
Edmond COIGNET, ingénieur civil E. C. P.

**PIERRES MOULÉES de TOUTE ESPÈCE**  
en Bétons Coignet  
**PERRONS ET BALUSTRADES**  
Carreaux mosaïques.  
**MOSAÏQUES COIGNET**  
Incrustations de marbre et de granit. Breveté S. G. D. G.  
BUSES et TUYAUX à emboîtement  
CARREAUX STRIÉS pour cours et passages.  
Exposition, Bureaux et Caisse.  
PARIS. — 21, rue de Rome, 21. — PARIS

**EDMOND COIGNET**  
Ingénieur civil E. C. P.  
Entreprise  
DE TRAVAUX PUBLICS ET DE CONSTRUCTION D'USINES  
**CONSTRUCTIONS MONOLITHIQUES**  
en Bétons Coignet  
Maçonneries ordinaires.  
Égouts, Canalisations, Cuves de Gazomètre, Ponts, Viaducs, Murs de soutènement.  
DALLAGES ÉCONOMIQUES, HOURDIS DE PLANCHER MASSIFS DE MACHINES,  
**TRAVAUX DE CIMENT.**  
PARIS. — 98, rue Demours, 98 — PARIS

**MAISONS RECOMMANDÉES**

**A. DEMOLINS.** 4, quai d'Occident, Lyon. Spécialité de travaux en ciment, carrelages, mosaïques en ciment.

**Vve JANIN et FILS,** Pierres de Villebois et Hauteville (Ain). Marbres de toute provenance Villebois (Ain). Paris, 14, rue Chaligny.

**FÉLIX GAUDIN,** Peintre Verrier. Cours Sablon, (Clermont-Ferrand).

**A. DEFRANCE et C<sup>ie</sup>,** Carrelages Ceramiques. Pont Ste-Maxence, (Oise).

**LAMPE A GAZ** intensive système Wenham 22, Chaussée d'Antin.

**ZAMMARETTI Dughera et C<sup>ie</sup> succ.,** 2, rue Rameau, Fumisterie, Chauffage et Ventilation.

**LAMBERT,** ingénieur-constructeur, 151, rue de Courcelles appareils chauffage, air, eau vapeur.

**M. NOEL RUFFIER et C<sup>ie</sup>,** 44, rue de l'Est, Boulogne-sur-Seine, Sculpture, Terre cuite blanche ornementale et faïences émaillées.

**OFFRES ET DEMANDES**

Ancien élève, Ecole spéciale, très au courant des travaux de Paris, pouvant disposer de plusieurs jours par semaine, cherche à les employer. Inspections. Vérifications. Etudes. S'adresser au Journal, H.P.C. 48

L'atelier préparatoire à l'Ecole des Beaux-Arts (Section d'Architecture), fondé le 11 mars 1884, par **M. GUICESTRE**, architecte diplômé par le gouvernement, est ouvert tous les jours, de 7 heures du matin à 7 heures du soir. S'adresser, pour les demandes d'admission, 12, rue Visconti, près l'Ecole des Beaux-Arts, tous les jours de 4 à 6 heures.

VIENT DE PARAÎTRE :

**LE GUIDE FONCIER**

Donnant la valeur de tous les **TERRAINS VENDUS** depuis 20 ans dans le département de la Seine.

Indispensable à MM. les **Notaires, Avoués, Architectes, Propriétaires, Entrepreneurs**, etc., etc.

400 pages de texte. — **Prix, 12 fr.**

Envoi d'un spécimen sur demande.

DIRECTION : 40, rue de Castiglione, Paris.

**AMEUBLEMENTS COMPLETS**

Pour Salles à manger  
Salons, Chambres à coucher, etc.

TAPISSERIE, SIÈGES, LITERIE

MEUBLES pour CUISINES,  
OFFICES, ÉCURIES, JARDINS,  
ATELIERS, ETC.

12 DIPLOMES D'HONNEUR & MÉDAILLES

**AU VIEUX CHÊNE**

**HUSSON ET C<sup>ie</sup>**

PARIS. — 69, 71, 73, Rue Beaubourg, 69, 71, 73. — PARIS.

**MOBILIERS DE BUREAUX**

Pour Administrations  
Banques, Commerce, Notariat, etc.

AGENCEMENTS DE MAGASINS  
ET DE PHARMACIES

MOBILIER SCOLAIRE

MAISON FONDÉE EN 1854. PARIS 1878. — GRAND PRIX. PRIX EXCEPTIONNELS.

**ÉMILE MULLER ET C<sup>ie</sup>**  
IVRY-PORT, PRÈS PARIS

PRODUITS CÉRAMIQUES POUR CONSTRUCTIONS & INDUSTRIES

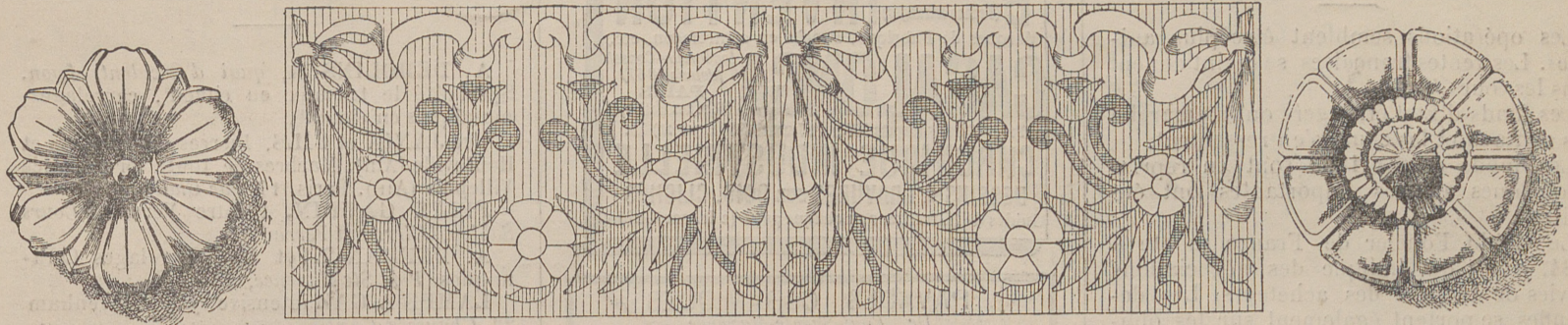
**FAIENCES ARCHITECTURALES**

PRODUITS RÉFRACTAIRES. ÉMAUX GRAND FEU GARANTIS CREUSETS EN PLOMBAGINE

TUYAUX EN GRÈS, CERAME POUR CONDUITE D'EAU, SYPHONS, ETC., ETC.

TUILES DE TOUTES FORMES GARANTIES CONTRE LA GELÉE.

TERRES CUITES ET FAIENCES ARCHITECTURALES



Médailles d'Or aux Expositions Universelles et à la Société d'Encouragement; Union Centrale 1884. Membre du Jury

**MANUFACTURE**

PRINCIPALE

Rue Pierre-Levée, 4  
PARIS

**JULES LEBNITZ**

LAURÉAT DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES  
Administration: rue Pierre-Levée, 4. — Téléphone.

**MANUFACTURE**

SUCCURSALE

Rue de Fontarabie 32 à 40  
PARIS-CHARONNE

DÉCORATION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE

Vérandas. — Serres. — Salles de Bains. — Jardinières.  
— Plafonds — Frises. — Métopes. — Soffites. —  
Entrevous. — Crêtes. — Poinçons — Rosaces, etc., etc.  
— Poêles artistiques, genre Nuremberg et autres. —

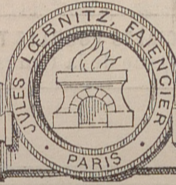
Statues — Bas-reliefs, genre Lucca Della Robbia. —  
Carrelages artistiques. — Vases de grandes dimensions.  
— Foyers et rétrécissements de cheminées en petits  
carreaux Lebnitz.

TRAVAUX COURANTS DE BATIMENT

Poêles portatifs et de Construction; **Panneaux en faïence blanche** pour cheminées et revêtements de Cuisines  
Fourneaux, Laveries, Écuries, Communs, etc. — Inscriptions Céramiques pour noms de rues et noms de gares.  
Vente d'Email blanc stannifère et d'Emails de couleur opaques ou transparents.

ATELIERS DE DESSIN ET DE SCULPTURE POUR LA MISE

EN ŒUVRE DES PROJETS DE MM LES ARCHITECTES.



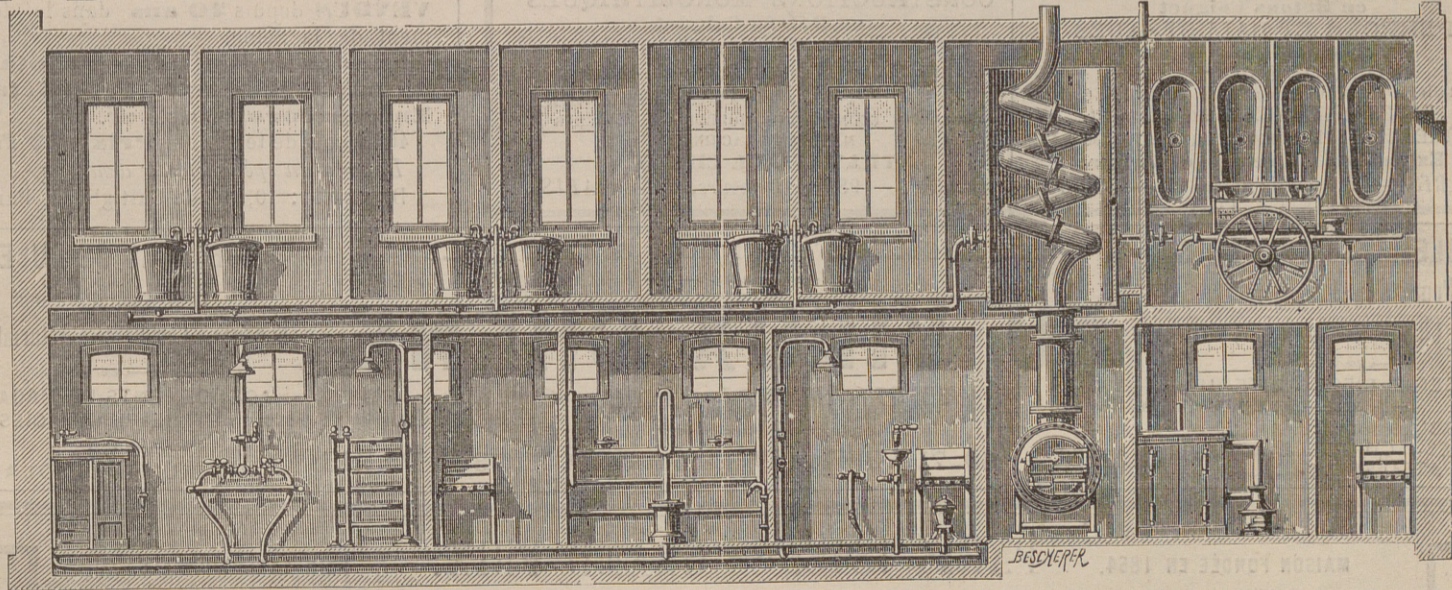
**L. D'ANTHONAY.**

INGÉN<sup>R</sup> CONST<sup>R</sup> ENTREP<sup>R</sup> DE FUMISTERIE

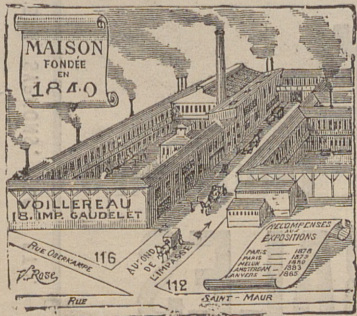
30, rue Berthollet. — Paris

BAINS PUBLICS. BAINS DE VAPEUR. HYDROTHERAPIE

APPAREILS DE CHAUFFAGE



INSTALLATIONS DE BUANDERIES ET LAVOIRS



AGENCEMENTS DE MAGASINS, BUREAUX, ADMINISTRATIONS

**VOILLEREAU**

MAISON SPÉCIALE EXISTANT DEPUIS 1840

Maisons de vente supprimées. — Adresse unique : 18, IMPASSE GAUDELET (Rue Oberkampf). — PARIS.  
TELEPHONE. BUREAU D